



La grande famille élargie des **McGarrigle** à l'Outremont pour célébrer Kate *Page B 2*



À la Folie: Les noces de papier, entre les lignes du catalogue IKEA *Page B 10*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 178

LE DEVOIR, LE VENDREDI 9 AOÛT 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

HÉLÈNE LOISELLE 1928-2013

Entre émotion et délicatesse

ODILE TREMBLAY

Elle avait une classe, une sensibilité discrète, une finesse de regard qui perceait les écorces sans s'annoncer. Et un sourire d'une rare luminosité. Mais on sentait Hélène Loisel si fragile depuis la mort de son mari et compagnon de scène Lionel Villeneuve en 2000... Allez désunir un couple qui a entrelacé quotidien et imaginaire, vie et jeu, toutes dimensions unies...

La voici disparue à 85 ans, comme on dit, en oubliant à quel point les grandes actrices préservent en elles tous les âges.



Hélène Loisel

Grande dame au charisme de subtilité, à la silhouette fragile, à la beauté douce, collée à l'émotion toujours, sa grande force, tout en instinct. Elle pouvait tout jouer. Près de 70 ans de carrière, à travers un art en tâtonnement, au milieu d'une société en mutation, telle fut son aventure initiatique. Celle de son peuple aussi. L'exploration artistique et technologique fut collective, alors que l'image entraînait dans les foyers. Quand elle reçut en 2006 le prix Denise-Pelletier, sa modestie s'en étonnait. Pourtant, notre histoire culturelle du Québec se bute sans cesse sur son parcours.

Unique Hélène Loisel, également enfant d'une génération pionnière qui offrit chez nous ses balises modernes au métier d'acteur, versant dans tous les registres, du classique au burlesque, de la romance au drame, tous supports unis. Au petit écran naissant des années 50, n'avait-elle pas été la première Angéline de la telenovela *Le survenant* en son chenal du Moine, déchirée comme le Québec entre la fascination pour un bel aventurier volage et l'amour de son terroir?

C'est cette comédienne-là, capable de se faufiler dans toutes les failles d'un personnage pour

VOIR PAGE A 10 : LOISELLE

AUJOURD'HUI



Le Monde › Après Silvio, Marina Berlusconi. Les quatre ans de réclusion dont écope le *Cavaliere* ouvrent la voie à son héritière. *Page B 9*

Actualités › Nouvelle offensive d'Ottawa pour vendre les sables bitumineux. «La directive sur la qualité des carburants, comme rédigée actuellement, n'est pas basée sur la science», dit Joe Oliver. *Page A 2*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 7
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 7
Sudoku..... B 6

La MMA se dit à bout de souffle

Autorisée à se mettre à l'abri de ses créanciers, la compagnie affirme que ses revenus ont plongé des deux tiers et fait référence à une vente pour faire face aux obligations

FRANÇOIS DESJARDINS

De multiples employés qui vivent de paie en paie et travaillent dans un «environnement extrêmement stressant», un chiffre d'affaires qui s'est effondré de 66% depuis la catastrophe, des obligations qui n'ont pas fini de surgir et l'idée qu'il est

«possible, peut-être probable», qu'on se dirige vers la vente de Montreal, Maine and Atlantic (MMA).

Ces affirmations, tirées d'une déclaration sous serment faite par le directeur financier auprès d'un tribunal du Maine, et dont *Le Devoir* a

VOIR PAGE A 10 : MMA

Lire aussi › Les sinistrés de Lac-Mégantic prennent Rail World pour cible. Québec reconnaît que les contribuables paieront la facture. *Page A 3*

L'éditorial de Josée Boileau: Pas si pauvres. *Page A 8*

COUPE ROGERS: LES CANADIENS VONT DE SURPRISE EN SURPRISE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'improbable quête de Vasek Pospisil (ci-dessus) se poursuit. Classé 71^e au classement mondial, il s'est offert le n° 6 Tomas Berdych au compte de 7-5, 2-6 et 7-6 (5) pour atteindre ainsi les quarts de finale. Par la suite, Milos Raonic, 13^e, a défait le n° 7 Juan Martin Del Potro par 7-5 et 6-4. *Page B 8*

Baby-boom à emporter

Autorisé depuis 2002 en Inde, le commerce de la maternité de substitution est devenu un créneau clé de sa florissante industrie du tourisme médical. Il existait une centaine de cliniques de procréation médicale assistée en 2005. Elles seraient aujourd'hui plus d'un millier, qui, pour professionnelles que soient plusieurs d'entre elles, prospèrent à l'abri de toute vigilance étatique.

GUY TAILLEFER

à New Delhi

Le Dr Anoop Gupta, c'est sûrement l'une des têtes les plus bonhommes du commerce indien de l'assistance médicale à la procréation (AMP). Sa clinique, le Fertility Research Centre, est installée dans Bengali Market, un beau quartier résidentiel du centre-ville de Delhi. Salle d'attente bondée de femmes en démarche de fécondation *in vitro* (FIV) — quelques maris sont là aussi —, murs tapissés de photos de couples épanouis avec un enfant dans les bras. «*The Birthplace of Joy*», proclame l'enseigne de la clinique.

En juillet 2012, le monde a franchi le cap des



MANPREET ROMANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Dr Anoop Gupta dans sa clinique, le Fertility Research Centre, au centre-ville de Delhi.

VOIR PAGE A 10 : MATERNITÉ

ACTUALITÉS



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Joe Oliver veut refaire l'étude sur la pollution émise par les sables bitumineux menée par l'Europe et qui décourage leur utilisation.

Nouvelle offensive d'Ottawa pour vendre les sables bitumineux à l'Europe

FANNIE OLIVIER
à Ottawa

Le gouvernement Harper tente de se procurer de nouvelles munitions contre la directive européenne sur les carburants — défavorable aux sables bitumineux — en s'en prenant à la crédibilité de l'étude qui la sous-tend. Mais cette remise en question de la validité scientifique de la recherche européenne en fait sourciller quelques-uns.

Ressources naturelles Canada a mis en ligne un appel d'offres afin de trouver une entreprise qui réalisera une nouvelle étude sur la pollution émise par le pétrole brut, catégorisé comme moins polluant que celui des sables bitumineux par la directive européenne.

«La directive sur la qualité des carburants, comme rédigée actuellement, n'est pas basée sur la science [...]», a affirmé à La Presse canadienne le ministre des Ressources naturelles Joe Oliver, par courriel. «Cette analyse indépendante fournira les bases scientifiques pour rendre la directive objective et efficace», a-t-il poursuivi.

L'Europe a accordé une «valeur d'intensité» en gaz à effet de serre (GES) au pétrole issu des sables bitumineux de 22% supérieure à celle des bruts conventionnels. Par ricochet, cela rend le pétrole albertain moins attrayant sur le marché européen, puisque catégorisé comme plus polluant. La situation a provoqué la colère d'Ottawa, qui fait des pieds et des mains pour que l'Europe abandonne cette directive. Cet appel d'offres semble s'inscrire dans la contre-attaque du gouvernement conservateur.

Le soumissionnaire devra notamment passer en revue l'étude du consortium euro-

péen JEC, formé du Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC), et de chercheurs sur l'industrie automobile et pétrolière. Il devra déterminer si ses données et sa méthodologie sont «assez robustes». Dans le cas contraire, il devra suggérer une valeur d'intensité «plus exacte».

Mais cette remise en question n'a aucun sens pour les environnementalistes européens. «La proposition mise de l'avant par la Commission européenne est très scientifique, à notre avis. Elle est technologiquement neutre et basée sur une science révisée par les pairs», a avancé Nusa Urbanic, de l'ONG Transport & Environment, basée à Bruxelles. À ses yeux, l'expertise du JRC dans ce domaine n'est plus à prouver.

Le ministre Oliver déplore que l'Europe ne tienne pas compte du fait que certains bruts sont plus lourds que d'autres, donc plus polluants. Ils sont indistinctement classés dans la catégorie avantageuse des «bruts conventionnels».

Au Canada, l'Institut Pembina croit toutefois en la validité de cette catégorisation, parce que les moyennes d'émission de GES des pétroles classiques sont clairement moins élevées que celles des sables bitumineux (bitume naturel). «Même en comparant les sables bitumineux avec un sous-ensemble des bruts les plus lourds qui entrent en Europe [...], il y a une différence claire entre les différentes moyennes. En raison de cette distinction claire, le traitement du bitume naturel comme une matière première séparée est bien justifié», peut-on lire dans un rapport préparé par le Pembina sur la question en mars 2012.

La Presse canadienne

Yves Fortier nommé à la surveillance du SCRS

L'avocat et ex-ambassadeur québécois Yves Fortier a été nommé jeudi au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'annonce, effectuée par le premier ministre Stephen Harper dans une déclaration transmise par courriel, marque le retour de M. Fortier au sein de l'appareil gouvernemental. L'ancien président du cabinet d'avocats Norton Rose a en effet été l'ambassadeur du Canada au siège

de l'ONU, à New York, de 1988 à 1992. Il a aussi représenté le Canada en 1989 et 1990 auprès du Conseil de sécurité des Nations unies. Outre un passage à la Cour permanente d'arbitrage à La Haye, Yves Fortier a été avocat-conseil pour de nombreuses commissions royales et commissions d'enquête et a agi comme négociateur pour le gouvernement du Québec auprès de la Première Nation criée. Il a également été administrateur pour plusieurs sociétés canadiennes, dont la Banque Royale du Canada et TransCanada, en plus d'avoir présidé le conseil d'Alcan.

La Presse canadienne

Le maire de L'Ancienne-Lorette sollicite un huitième mandat

ISABELLE PORTER
à Québec

Le doyen des élus de la grande région de Québec a confirmé jeudi qu'il sera candidat aux élections municipales de cet automne. La première victoire d'Émile Loranger à la mairie de L'Ancienne-Lorette remonte à 1983. Il en sera donc à son huitième mandat.

«J'ai toujours considéré que la ville de L'Ancienne-Lorette était une ville qui m'était précieuse. Les véritables propriétaires sont la population qui la compose», a dit le maire sur un ton solennel lors de l'annonce.

Pour justifier sa décision, il a dit qu'il y avait «dans la vie des événements marquants» et qu'un grave accident survenu en mars l'avait transformé.

«J'ai envie de faire le maximum du temps qui me reste, a dit le politicien de 67 ans. J'ai retrouvé la même énergie, le même goût de faire que quand je me suis présenté à la mairie en 1983.»

Combat juridique

Son principal objectif est de poursuivre son combat juridique contre la Ville de Québec pour le partage de la quote-part. M. Loranger plaide que, depuis la défusion, L'Ancienne-Lorette aurait payé 10 millions de dollars en trop à l'agglomération. Au dire de M. Loranger, la cause ne sera pas entendue devant les tribunaux avant «le milieu de 2014».

S'il convainc le juge, le maire de la ville défusionnée a l'inten-

tion de rembourser les citoyens qui ont subi cette année une hausse de taxes moyenne de 600\$. Lors de l'annonce, il était entouré des six conseillers municipaux de la ville de 18000 habitants. Tous appartiennent à son équipe.

La population partagée

Dans la rue, la nouvelle semblait faire autant d'heureux que de mécontents. «À un moment donné, il faut que ça change», croit Marie-Claude Nadeau, qui réside dans la ville depuis 20 ans. Or, dit-elle, «les gens ne s'occupent pas de la municipalité. C'est une minorité qui vont voter».

Guy Lavoie ne réside pas

dans la ville même, mais tout près. «Moi, je l'aime bien [M. Loranger]. Je travaille à la quincaillerie. C'est un client très gentil, une bonne personne. Je pense qu'il fait un bon travail.»

Marcel Gagnon, lui, pense que «c'est assez». «Il a été aimé comme maire, c'est sûr, mais du sang neuf, ça ferait du bien.» Or, pour Andréanne, une jeune mère qui réside dans le centre-ville, «Émile a l'expertise puis les connaissances», puis il fait «partie de l'histoire de L'Ancienne-Lorette». Quand même, elle se réjouit de voir plus d'opposition cette année.

Une opposition divisée

Émile Loranger fait face à

Mesure contre les inondations

Le maire Loranger a aussi dévoilé jeudi des mesures temporaires pour protéger les résidents qui ont été inondés à plusieurs reprises par la rivière Lorette ces dernières années. En attendant les grand travaux pilotés par

la Ville de Québec et le gouvernement, L'Ancienne-Lorette va installer 650 sacs de sable autour des résidences concernées. Cette mesure au coût de 100 000 \$ vise à empêcher des dégâts en cas de débordement à l'automne.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Jean-Martin Aussant a passé la soirée derrière son clavier, écouteurs sur les oreilles. Ci-dessus, il accompagne l'humoriste Kim Lizotte.

Spectacle à saveur politique pour Aussant

MÉLANIE LOISEL

L'ex-chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, s'est montré sous un autre jour, jeudi soir, au Lion d'Or à Montréal. Assis derrière son clavier, écouteurs sur les oreilles, il a ponctué la soirée de pièces musicales pendant que ses amis la comédienne Catherine Dorion, l'humoriste Kim Lizotte et le zapartiste François Parenteau livraient des discours à saveur politique. Tout au long du spectacle, ses invités sont venus tourner à la dérision

les querelles entre Québec et Ottawa, dénoncer le manque de courage politique des Québécois et rappeler qu'il est temps, à leur avis, de raviver la flamme d'un Québec indépendant.

Des mots sur les maux

Au passage, ils n'ont pas manqué d'effleurer les nombreux problèmes auxquels le Québec est confronté, dont la gestion des ressources naturelles, l'influence des entreprises privées, la place des pharmaceutiques, ou encore, la surconsommation.

L'ancien membre des Bleu Poudre, Ghislain Tasche-reau, est quand même venu mettre un peu d'humour en faisant une parodie de Yasser Arafat au grand plaisir du public. La bande de Jean-Martin Aussant a également rendu hommage à Félix Leclerc, qui est disparu il y a 25 ans. Et puis, elle s'est permis de faire un clin d'œil à Jacques Parizeau, qui leur faisait l'honneur d'être présent et qui célèbre vendredi ses 83 ans.

Le Devoir

trois adversaires. Le plus connu est le comptable Alain Fortin, qui a dénoncé haut et fort la gestion déficiente de la Ville et son manque de transparence ces dernières années. La cause qu'il a portée jusque devant les tribunaux doit bientôt être entendue. Or, le Regroupement des payeurs de taxes qu'il avait créé s'est scindé ces derniers mois.

Les anciens alliés de Fortin ont créé le parti Le Renouveau loretain, dirigé par Yvan Dussault, un haut fonctionnaire à la retraite. Ce parti a déjà dévoilé ses candidats dans les six districts. Le dernier candidat, et le plus jeune, est Steve Martineau, un gestionnaire adepte de la méthode Toyota qui se présente comme indépendant.

Aucun d'entre eux n'était surpris de la décision de M. Loranger. M. Martineau lui reproche d'avoir tardé à l'annoncer et estime que c'est peu respectueux envers la démocratie. Lui-même a fait connaître ses intentions avant Noël.

Alain Fortin, lui, croit qu'on ne mesure pas encore à quel point la Ville a été mal gérée pendant les années Loranger. «Black-out financier, 33% d'augmentation de taxes, 75 millions de dollars de dettes, 500 000 \$ de frais d'avocats [...] puis des inondations.»

Quant à Yvan Dussault, il estime que le maire sortant a fait son temps. «On a de multiples exemples en politique municipale que la durée n'est pas garante ni de la qualité ni du respect de la démocratie.»

Le Devoir

Baird forcé de défendre son soutien aux droits des gais

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a balayé du revers de la main les remontrances d'une organisation de femmes de droite qui lui reproche de défendre les droits des homosexuels opprimés dans des pays étrangers. L'organisation REAL Women of Canada avait accusé John Baird de défendre des valeurs qui ne sont pas canadiennes, mais plutôt «les siennes, celles de militants et d'une élite de gauche».

Le ministre a cependant réitéré jeudi depuis Rio de Janeiro, au Brésil, que la défense des droits des minorités sexuelles, des femmes et des croyances religieuses faisait partie des valeurs canadiennes.

La vice-présidente de REAL Women of Canada, Gwendolyn Landolt, avait accusé M. Baird d'abuser du pouvoir que lui confère son titre de ministre en défendant les droits des homosexuels.

Lors d'une entrevue accordée à La Presse canadienne il y a quelques jours, le ministre a dénoncé une nouvelle loi russe anti-homosexuels en la qualifiant de «haineuse», ajoutant qu'elle pourrait même inciter à la violence. La nouvelle loi adoptée par Moscou interdit la «propagande» des relations «non traditionnelles», des termes vagues qui font craindre aux homosexuels des dérives politiques et policières.

La Presse canadienne

DOSSIER

Montréal-Nord, cinq ans après l'«affaire Villanueva»



Un dossier d'Antoine Dion-Ortega et Valérien Mazataud

à lire demain dans

LE DEVOIR

À lire aussi sur LeDevoir.com

ACTUALITÉS

CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Couillard pose ses conditions

MARTIN OUELLET

à Québec

La charte des «valeurs québécoises» promise par le gouvernement Marois pour régler la question des accommodements raisonnables risque de frapper un mur cet automne.

Comme il l'a fait pour le projet de loi 14 sur la protection de la langue française, le Parti libéral du Québec (PLQ) s'opposera à l'adoption de la charte s'il y voit une manœuvre pour diviser les Québécois, a prévenu le chef Philippe Couillard dans une entrevue accordée à La Presse canadienne plus tôt cette semaine.

Avant d'annoncer ses couleurs, M. Couillard veut attendre de voir «*la forme*» que prendra l'initiative et «*l'idée*» qui la sous-tend. Mais il est clair, a-t-il expliqué, que l'opposition officielle refusera de cautionner un document visant à promouvoir la souveraineté en jouant la carte de l'anxiété identitaire.

«*Si le but poursuivi est de mettre en place une stratégie de division des Québécois, de mousser l'idée d'un Québec assiégé et en danger, nous, on n'est pas là. Les Québécois ne sont pas là non plus, les Québécois forment un peuple fier qui regarde vers l'avenir*», a fait valoir M. Couillard, qui poursuit une tournée de certaines régions en prévision de la rentrée.

Cette même analyse a été à l'origine de la décision des libéraux de s'opposer le printemps dernier au projet de la loi 14 de la ministre Diane De Courcy sur la protection du français. Ce projet de loi, avait souligné M. Couillard, est inacceptable, car il contribue «*à élever des barrières entre nous*», donnant l'image «*d'un gouvernement craintif, faible, n'hésitant pas à mettre les libertés en danger pour arriver à ses fins*». La pièce législative a cependant pu franchir les étapes jusqu'à l'étude détaillée grâce à l'appui de la Coalition avenir Québec (CAQ).

Le débat sur le projet de charte des valeurs québécoises — nouvelle appellation de la charte de la laïcité proposée par le Parti québécois en campagne électorale il y a un an — s'annonce tout aussi épineux. Les discussions devaient commencer le printemps dernier, mais le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, a jugé plus prudent de reporter le dossier à l'automne.

La Presse canadienne



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le PLQ pourrait s'opposer à la charte si le but est de «mousser l'idée d'un Québec assiégé», dit Philippe Couillard.

Les jeunes libéraux plus à gauche ?

Le cahier de résolutions en vue du 31^e congrès semble annoncer un repositionnement

Québec — Les parents les plus pauvres devraient être ceux qui ont le plus de chances de dénicher une place dans un centre de la petite enfance (CPE), selon les jeunes du Parti libéral du Québec (PLQ), qui seront réunis en congrès tout le week-end près de Québec.

Attribution des places en garderie en fonction du revenu des parents fera partie des résolutions à l'étude par les membres de la Commission-jeunesse du PLQ. Réunis à Saint-Augustin-de-Desmaures, quelques centaines de jeunes libéraux dresseront la liste de leurs priorités à l'occasion de leur rencontre annuelle, à laquelle participera leur chef, Philippe Couillard, qui prononcera un discours dimanche en fin de matinée.

Le cahier de résolutions qui leur sera remis, intitulé *Un Québec qui rêve sans limites*, semble indiquer que les jeunes libéraux souhaitent résolument se positionner plus à gauche de l'échiquier politique, si on en juge par le ton et le nombre de résolutions prônant la réduction des inégalités sociales.

Ainsi, les jeunes libéraux voudraient voir le gouvernement octroyer davantage de permis de CPE dans les quartiers défavorisés et accorder 13 semaines de congé sans solde aux parents d'enfants de moins de cinq ans. Ils proposent également d'offrir aux parents d'enfants malades un congé parental temporaire, de 120 jours par enfant et par année, indemnisé à 80% du salaire. L'aile jeunesse revendique aussi une politique de lutte contre l'itinérance pour mieux soutenir les sans-abri et jugent nécessaire de revoir les seuils d'admissibilité à l'aide juridique. Le cahier de résolutions du 31^e congrès-jeunes compte une vingtaine de pages et 29 propositions à débattre.

La Presse canadienne



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

La «MMA va jouer un rôle dans le recouvrement, mais [...] il y a beaucoup d'autres défenseurs dans la pièce. Ça va continuer pour les autres», a assuré M^e Jeff Orenstein, l'un des avocats derrière le recours collectif.

RECOURS COLLECTIF

Les sinistrés de Lac-Mégantic prennent Rail World pour cible

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA) étant désormais à l'abri des poursuites, le bataillon d'avocats derrière le projet de recours collectif des victimes de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic se concentre sur une cible de choix: Rail World inc.

Le juge Martin Castonguay a coupé l'herbe sous le pied du bataillon d'avocats derrière la requête pour autorisation d'intenter un recours collectif en acceptant de placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies la MMA ainsi que ses administrateurs.

«*Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire nos réclamations*», a toutefois souligné à grands traits Jeff Orenstein. L'avocat de la firme Consumer Law Group épaulé son confrère de Lac-Mégantic Daniel Larochelle, qui est la tête d'affiche du projet de recours collectif. «*La MMA va jouer un rôle dans le recouvrement, mais [...] il y a beaucoup d'autres défenseurs dans la pièce. Ça va continuer pour les autres*», a-t-il indiqué jeudi avant-midi, quelques minutes après que le magistrat de la Cour supérieure ait rendu sa décision. Dans sa requête pour autorisation d'intenter un recours collectif, le groupe d'avocats montre du doigt plusieurs compagnies, dont Rail World inc., Rail World Holdings LLC, MMA Ltd, Earlston Associates LP, Pea Vine Corporation, etc.

M^e Orenstein a garanti «*faire tout ce qui est nécessaire pour que tous les citoyens de Lac-Mégantic reçoivent la compensation qui leur est due*». D'ailleurs, l'évaluation des dommages liés au déraillement du train fantôme de la MMA n'est pas complétée. À elles seules, les opérations de décontamination et de nettoyage coûteront environ 200 millions de dollars, selon la compagnie ferroviaire. «*C'est un départ. Il y a aussi les millions de dollars aux familles des 47 victimes, les millions en dommages aux propriétés, entreprises, personnes bles-*

sées, personnes évacuées...», a affirmé M^e Orenstein, évaluant à vue d'œil les dommages à «*des centaines de millions de dollars*». «*La société mère, Rail World, il y a de l'argent là aussi, je comprends*», a ajouté l'avocat montréalais.

L'équipe de M^e Larochelle se dit prête à en découdre avec Rail World, au nom des sinistrés de Lac-Mégantic — ces «*créanciers extraordinaires*», selon le juge Castonguay. Rail World tire les ficelles de la MMA, plus que le grand patron Ed Burkhardt l'a laissé voir depuis le samedi 6 juillet, soupçonne-t-elle.

La société mère n'est pas étrangère au choix de doter la MMA d'une assurance responsabilité de 25 millions de dollars — sous

scellé — de même que de limiter à un le nombre d'opérateur par train, selon M^e Orenstein. «*Qui a pris cette décision d'avoir une assurance de 25 millions de dollars [malgré un risque de dommages de plusieurs millions de dollars] ? s'est-il interrogé à haute voix. La police d'assurance n'est pas suffisante pour couvrir la magnitude des dommages que nous avons vus. La MMA va jouer un rôle dans le recouvrement, mais [...] il y a beaucoup d'autres défenseurs. [...] Dans notre recours, on plaide que des décisions ont été prises [...] par le plus haut niveau. Il y a d'autres décisions aussi. Je parle de Rail World.*»

Les compagnies du holding sont fortement intégrées. D'ailleurs, MMA Limited aurait maintenu dans une situation financière précaire MMA Canada, accaparant méthodiquement ses revenus, à en croire l'affidavit du vice-président des finances et de l'administration de MMA Limited, Donald Gardner, dont *Le Devoir* a obtenu copie. «*La MMA et MMA Canada, bien que des compagnies séparées, ont pleinement intégré leurs opérations d'affaires et leur comptabilité, avec la MMA récoltant la majorité des revenus générés par le système [de chemins de fer d'intérêt local] et ensuite transférant à MMA Canada les fonds requis pour payer ses dé-*

penses», a-t-il souligné. La filiale canadienne apparaît du coup sans le sou. Les actifs de MMA Canada se chiffrent à 17,97 millions de dollars, dont 17,38 millions en chemins de fer et en bâtiments, ainsi que 274000\$ en argent comptant. «*Il y a des compagnies mères [...] qui prennent des décisions et l'une d'entre elles est de garder la compagnie, MMA Canada, avec une allocation pour couvrir ses dépenses [pour payer des dépenses précises: le salaire des employés, le carburant consommé au Canada, le bâtiment de Farnham], alors qu'elles récoltent le vrai argent*», a dit M^e Orenstein.

Travaux judiciaires à Lac-Mégantic

Le Bureau d'assurance du Canada a rappelé que les «*exigences*» en matière d'assurances des compagnies ferroviaires sont fixées par Transport Canada, et non les compagnies d'assurance elles-mêmes. «*L'assureur de la MMA n'est pas canadien et nous ne connaissons pas les dispositions de ce contrat*», a précisé la conseillère en affaires publiques de l'organisme Julie Bellemare.

La requête pour autorisation d'intenter un recours collectif de l'équipe de M^e Larochelle doit être présentée au palais de justice de Sherbrooke le 16 septembre. Si elle est acceptée, les avocats demanderont la poursuite des travaux au palais de justice de Lac-Mégantic.

D'autre part, un juge de la Cour supérieure du district judiciaire de Mégantic va prendre la relève du juge Castonguay afin de permettre à la communauté de Lac-Mégantic d'assister aux travaux de la Cour. «*Les gens ont le droit de savoir. On ne peut pas obliger le simple citoyen à faire deux heures de route à Montréal pour voir, entendre qu'est-ce qui sort*», a dit le magistrat.

Le hic: le palais de justice de Lac-Mégantic se trouve actuellement dans une zone d'accès restreinte. Une situation embêtante qui a forcé le ministère de la Justice à tenir les audiences prévues au cours du mois d'août dans des locaux aménagés au Centre sportif de Lac-Mégantic.

LAC-MÉGANTIC

Québec reconnaît que les contribuables assumeront la facture

PIERRE SAINT-ARNAUD

à Lac-Mégantic

Le gouvernement du Québec a finalement reconnu ce qui apparaissait déjà comme une évidence: ce sont bel et bien les contribuables québécois qui assumeront la part du lion des coûts de la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic en matière de nettoyage et de reconstruction.

De passage à Lac-Mégantic jeudi, le ministre de la Santé et responsable de la région de l'Estrie, Réjean Hébert, a reconnu qu'il ne pouvait, comme l'avait fait son collègue de l'Environnement Yves-François Blanchet la semaine dernière, donner l'assurance que les contribuables québécois ne paieront pas pour ce désastre.

«*Je n'ai pas d'assurances là-dessus*, a dit le ministre Hébert. *Nous avons une obligation de moyens, de prendre tous les moyens nécessaires pour qu'on puisse aller récupérer les sommes et que cette facture ne soit pas assumée seulement par les contribuables québécois.*»

Fonds insuffisants

Il est déjà clair que ces coûts dépasseront largement les sommes qui pourraient être dégagées des assurances et de la liquidation éventuelle des actifs de la Montreal, Maine & Atlantic Railway (MMA) si celle-ci fait faillite.

Le ministre a cependant rappelé que le statut du gouvernement du Québec devant le tribunal advenant une faillite lui permettrait d'aller chercher le maximum et de décider de la répartition.

«*Nous avons un statut de créancier garanti selon la loi et nous allons donc utiliser ce statut pour être en mesure de représenter les victimes d'abord et ensuite pour être remboursés pour les travaux de nettoyage et de décontamination.*»

Réjean Hébert se trouvait dans la municipalité estrienne pour annoncer qu'à la suite de la demande de MMA de se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, Québec avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de nettoyage et de décontamination à la firme Pomerleau.

Cette décision permettra de poursuivre les travaux sans interruption. MMA, qui avait embauché des firmes de sous-traitants pour s'occuper du nettoyage et de la décontamination, n'a jamais versé un sou à ces entrepreneurs.

La facture a été entièrement assumée par la Ville de Lac-Mégantic, qui n'a pu s'acquitter du paiement qu'avec le soutien du gouvernement Marois. Le ministre Hébert a donné l'assurance que Québec continuerait de payer les travaux.

La firme Pomerleau révisera donc tous les contrats et en assumera la gestion ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Devoir

La Presse canadienne

Deux hommes arrêtés dans l'affaire Rehtaeh Parsons

MELANIE PATTEN

à Halifax

Deux hommes ont été arrêtés jeudi en Nouvelle-Écosse relativement à la mort de l'adolescente Rehtaeh Parsons, en avril dernier, à la suite d'une tentative de suicide.

Selon les autorités, la première personne, âgée de 18 ans, est sous le coup de deux accusations de distribution de pornographie juvénile, tandis que la deuxième, elle aussi âgée de 18 ans, est accusée de production et de distribution de ce type de matériel. Les deux accusés doivent comparaître jeudi prochain.

Des membres de la division des enquêtes criminelles de la GRC ont arrêté deux hommes à leur résidence respective dans la région de Halifax. Les deux jeunes hommes

étaient détenus jeudi par les enquêteurs pour interrogatoire.

La famille de Rehtaeh Parsons affirme que l'adolescente a été victime de harcèlement durant des mois après la publication d'une photo sur Internet témoignant d'une agression sexuelle dont elle aurait été victime en novembre 2011.

Enquête

Plus tôt cette année, la GRC avait enquêté sur ces allégations, mais, faute de preuves, la Couronne n'avait pas pu déposer d'accusations d'agression sexuelle.

La semaine suivant le décès de la jeune femme, la GRC a rouvert l'investigation, affirmant avoir reçu de nouvelles informations de la part de quelqu'un prêt à collaborer avec les enquêteurs.

Rehtaeh Parsons s'est pendue à l'âge de 17 ans, en avril, après avoir subi des mois de cyberintimidation à la suite de la présumée agression sexuelle. Elle a succombé à ses blessures quelques jours plus tard.

Le décès de l'adolescente a provoqué une colère nationale et poussé le gouvernement néo-écossais à examiner la première enquête policière sur cette affaire et la gestion du dossier par la commission scolaire.

Une investigation indépendante a conclu en juin que la commission scolaire aurait pu mieux gérer la situation, mais qu'elle avait été ralentie dans ses gestes par le fait que l'adolescente était souvent absente. L'examen de l'enquête initiale est toujours en cours.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres public

Outremont
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 4R2 pour :

Appel d'offres no : TP08/07-13

Catégorie : Travaux

Descriptif : Travaux de réfection sur l'avenue Davaar, chaussées et trottoirs

Date d'ouverture : Le 29 août 2013 à 14 h

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission (chèque visé, cautionnement ou garantie bancaire)

Renseignement : Pour toute question, s'adresser à Nacer Ammar Khodja au 514 495-6277

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 août 2013.

M^e Marie-France Paquet
Directrice des services administratifs,
du greffe et des relations avec les citoyens
Secrétaire de l'arrondissement



Appel d'offres public

Outremont
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 4R2 pour :

Appel d'offres no : TP07/07-13

Catégorie : Travaux

Descriptif : Mini Parc Durocher - Travaux de mise aux normes

Date d'ouverture : Le 29 août 2013 à 14 h

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission (chèque visé, cautionnement ou garantie bancaire)

Renseignement : Pour toute question, s'adresser à Nacer Ammar Khodja au 514 495 6277

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 août 2013.

M^e Marie-France Paquet
Directrice des services administratifs,
du greffe et des relations avec les citoyens
Secrétaire de l'arrondissement



Appel d'offres public

Outremont
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 4R2 pour :

Appel d'offres no : TP05/07-13

Catégorie : Travaux

Descriptif : Réparation de la toiture de l'aréna du CCI

Date d'ouverture : Le 29 août 2013 à 14 h

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission (chèque visé, cautionnement ou garantie bancaire)

Renseignement : Pour toute question, s'adresser à Nacer Ammar Khodja au 514 495 6277

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 août 2013.

M^e Marie-France Paquet
Directrice des services administratifs,
du greffe et des relations avec les citoyens
Secrétaire de l'arrondissement



Appel d'offres public

Outremont
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 4R2 pour :

Appel d'offres no : TP06/07-13

Catégorie : Travaux

Descriptif : Parc Oakwood - Réfection du terrain de tennis

Date d'ouverture : Le 29 août 2013 à 14 h

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission (chèque visé, cautionnement ou garantie bancaire)

Renseignement : Pour toute question, s'adresser à Nacer Ammar Khodja au 514 495 6277

Documents : Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 août 2013.

M^e Marie-France Paquet
Directrice des services administratifs,
du greffe et des relations avec les citoyens
Secrétaire de l'arrondissement



AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9275-2617 Québec Inc. RESTO GUSTO 6411, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L9 Dossier : 841-122	1 Restaurant pour vendre	6411, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L9	Groupe Versay Inc. VERSAY 1459, rue Ottawa Montréal (Québec) H3C 1S9 Dossier : 3616-513	1 Bar	1459, rue Ottawa Montréal (Québec) H3C 1S9
9283-9521 Québec Inc. SAIKO 1065, côte du Beaver Hall Montréal (Québec) H2Z 1S5 Dossier : 1367-143	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1065, côte du Beaver Hall Montréal (Québec) H2Z 1S5	Automobiles Eceterra Inc. HOCKEY ETCETERA 5920, chemin de la Côte-de-Liesse Mont-Royal (Québec) H4T 1C9 Dossier : 3618-105	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	5920, chemin de la Côte-de-Liesse Mont-Royal (Québec) H4T 1C9
2790637 Canada Inc. JILLY'S 6900, boul. Décarie, suite 115 Côte-Saint-Luc (Québec) H3X 2T8 Dossier : 3213-824	2 Bars (suite à une cession)	6900, boul. Décarie, suite 115 Côte-Saint-Luc (Québec) H3X 2T8	9282-5751 Québec Inc. RESTAURANT LES VIANDES FUMÉES DIANE 10941, rue Notre-Dame Est Montréal-Est (Québec) H1B 2V1 Dossier : 261-719	1 Restaurant pour vendre	10941, rue Notre-Dame Est Montréal-Est (Québec) H1B 2V1

Québec

Appel d'offres

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 juillet 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-152, permettant l'installation d'un piano, relative à l'événement « **Piano des villes** », qui aura lieu devant le 2685 rue Masson, du 8 août 2013 au 19 septembre 2013, et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0.1).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-172, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** », qui aura lieu selon le circuit suivant : départ au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière), passage sur les rues de Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière fin du trajet au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière), le 11 août, entre 10 h et 11 h 30 et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-173, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam** », selon le trajet suivant : départ au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière), passage sur les rues de Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre; rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger; rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière fin du trajet au 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière), le 11 août 2013, entre 10 h et 11 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-182, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », aux parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, du 9 au 19 août 2013, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-183, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Championnats régionaux de baseball** », qui aura lieu aux parcs Beaubien et Sainte-Bernadette, du 9 au 19 août 2013, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-189, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Cinéma sous les étoiles** », qui aura lieu au parc Molson, section Est, les 1^{er}, 8, 15 et 22 août 2013 ou le 29 août 2013, en cas d'intempéries à l'une des quatre premières dates mentionnées, entre 19 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 août 2013

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AQETA
Association québécoise
des troubles d'apprentissage

moi aussi
J'AI DES PROJETS

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC No
500-22-129862-067 LOUIS LA-
DOUCEUR Partie demanderesse
CHRISTIAN GRENIER Partie dé-
fenderesse PRENEZ AVIS que le
22/08/2013 à 10:00 AU 9256, TER-
RASSE CAVELIER DE LASALLE,
LASALLE seront vendus par autori-
té de justice, les biens et effets de
CHRISTIAN GRENIER, saisis en
cette cause, soit WII, RÉFRIGÉ-
RATEUR, ORDINATEURS, TÉLÉ-
VISIONS, MOBILIERS, LOT D'OU-
TILS DIVERS, ETC CONDITIONS
ARGENT OU CHEQUE VISE
CLAUDE BEAUREGARD HUISSIER DE L'ETUDE PHILIPPE & ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST-EUSTACHE J7R 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné qu'à la suite du décès de **Jean-Pierre Tremblay** survenu le 11 février 2013, en son vivant domicilié au 5440, rue Sherbrooke est, app. 206, Montréal, Québec, H1V 1A1, un inventaire des biens du défunt a été fait le 8 août 2013 par les liquidateurs successoraux, José Tremblay et Danielle Tremblay. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés y ayant droits au 5080, rue Louis-Veuillot, Montréal, Québec, H1M 2N5.

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE
705-22-013202-138 COM-
MISSION DES NORMES
DU TRAVAIL dem. c. POI-
RIER, ERIC déf. Vente par
huissier le 21 août 2013 à
11H00 au 725 Montée
Pinet, St-Calixte (Québec)
Meubles, télescope, géné-
ratrice, etc. tels quels.
ARGENT COMPTANT,
CHÈQUE VISÉ, S. Trudel
QTMG, Huissiers de justice
(514-257-8000)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
CAUSE NO : 540-05-008141-123
COUR SUPÉRIEURE
SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA
Créancière
c. YVAN SABOURIN ET DIANE BELLAVANCE
Débiteurs
ASSIGNATION
AVIS est donné à **DIANE BELLAVANCE**, par publication dans le journal LE DEVOIR, qu'un PRÉAVIS D'EXERCICE D'UN RECOURS HYPOTHÉCAIRE, AFFIDAVIT, AVIS DE RETRAIT D'AUTORISATION DE PERCEVOIR LES LOYERS ET AFFIDAVIT au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes pour remédier aux défauts.
Laval, le 7 août 2013
NICOLE DUCHESNE
GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-204694-130
COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)
BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse
c. SUCCESSION IGOR NIKIFOROV
Partie défenderesse
et REVENU QUÉBEC
(Successions non-réclamées)
Partie mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à **SUCCESSION IGOR NIKIFOROV** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame E., Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
À défaut de comparaitre dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.
Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCES, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE sera présentée pour décision devant le tribunal le 13 septembre 2013, à 9h, en salle 2-16, au palais de justice de Montréal.
Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **SUCCESSION IGOR NIKIFOROV**, Montréal, le 6 août 2013
RUXANDRA IEPAN
GREFFIER ADJOINT

Appel d'offres

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, situé au 5650, rue d'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour :

Catégorie : Acquisition de biens

Appel d'offres : 14056 (RPPL13-07089-OP)

Descriptif : BMF - Animation lumineuse et travaux connexes

Date d'ouverture : Le lundi 26 août 2013

Dépôt de garantie : Cautionnement de soumission, chèque visé ou lettre de garantie bancaire de 10 % du montant total du contrat.

Renseignements : Monsieur Daniel Cousineau
Téléphone : (514) 872-1206

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 9 août 2013.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 9 août 2013
M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement substitut

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVOIR FAIM, C'EST PAS UN CADEAU

DONNEZ AUJOURD'HUI (514) 288-7441

Dystrophie musculaire Canada
une action musclée

1.800.567.2236
www.muscle.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

Besoin d'information ? Besoin de support ?

**Allergique ?
Pas de panique !**



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télec. : (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

ACTUALITÉS



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Des diplômés en jeu vidéo, des étudiants en histoire ou en science politique : la quinzaine de jeunes créateurs du programme travaille sur des jeux vidéo socialement responsables.

Concordia concocte des jeux vidéo éthiques

MÉLANIE LOISEL

Le petit laboratoire de création de jeux vidéo était bondé, jeudi en fin de journée, au Centre de technologie, d'art et de jeux de l'Université Concordia à Montréal. Une quinzaine de jeunes créateurs avaient invité leurs amis et confrères à tester ce qu'on pourrait appeler leurs nouveaux jeux éthiques.

Depuis la fin juin, leur défi était de confectionner des jeux vidéo à vocation culturelle, sociale et politique. «*Les jeux qu'ils ont eus à créer ne doivent pas juste être un divertissement, ils doivent avoir un message et sensibiliser les joueurs aux divers enjeux de société*», explique

Le programme a été conçu pour permettre aux créateurs de concevoir des jeux sans avoir à répondre aux exigences du marché

tions des ouvriers qui travaillent dans de vieilles cales de bateau à Mumbai, en Inde. «*Le joueur entre dans la peau d'un rat qui se promène dans ce bateau où il y a un enfant qui travaille. Il va être témoin de cette dure réalité en plus de devoir lui aussi chercher de la nourriture pour survivre*», explique Pajman Sarafzadeh, qui est le designer de l'équipe. «*Même s'il y a un message social, nous cherchons aussi à ce que le joueur ne s'ennuie pas et qu'il y ait quand même un peu d'action*», poursuit-il en donnant la manette de console à son ancien collègue de classe.

Après quelques minutes, Jonathan Richard confirme qu'il a quand même du plaisir à faire bouger le rat. «*C'est facile de le faire courir, marcher et sauter, et ça, c'est la clé du succès d'un jeu vidéo. Lorsque les personnages réagissent bien, on peut plus facilement entrer dans le monde et se prêter au jeu*», affirme-t-il.

Le programme *Critical Hit* a d'ailleurs été conçu pour permettre aux créateurs de concevoir des jeux sans avoir à répondre aux exigences du marché. «*Il y a un intérêt grandissant pour ce genre de jeux à caractère social, mais les gros joueurs comme Ubisoft et Electronic Arts investissent peu là-dedans, parce que ce n'est pas encore très rentable*», indique Joachim Despland en avouant que les jeux violents ont encore la cote. «*On ne pourra pas enrayer la violence dans les jeux vidéo. C'est comme au cinéma, il y aura toujours des superproductions où ça explose, mais il y a quand même des films de répertoire*», dit-il.

D'ici deux semaines, la quinzaine de jeunes créateurs qui participent au programme devront présenter la version définitive de leurs jeux vidéo. Les équipes savent qu'elles auront encore des retouches à faire plus tard, mais d'ici quelques mois, leurs jeux pourraient bien être adaptés et vendus sur les téléphones intelligents.

Le Devoir

Enfants tués par un python : l'animalerie sera vidée

Des spécialistes de la faune retireront vendredi plus d'une dizaine d'animaux du magasin d'animaux exotiques de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, quelques jours après que deux garçons eurent été asphyxiés par un python de Seba dans un logement situé au-dessus de l'entreprise.

Bruce Dougan, le responsable du Zoo de Magnetic Hill à Moncton, a indiqué jeudi que le ministère des Ressources naturelles de la province lui avait demandé de contribuer à l'identification et au retrait de 16 bêtes pour lesquelles la boutique ne possédait pas de permis. Il a précisé que quatre alligators américains de grande taille, six crocodiles ainsi que plusieurs tortues et serpents se trouvaient dans l'animalerie Reptile Ocean.

La Presse canadienne

Le CRTC refuse à Québecor l'inclusion de Sun News dans le forfait de base

FANNIE OLIVIER

à Ottawa

Le réseau Sun News a perdu son pari. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) refuse à la chaîne, propriété de Québecor, le droit d'être incluse au forfait de base des télédiffuseurs.

Malgré la rebuffade, le réseau a indiqué qu'il allait poursuivre ses activités. Lors des audiences devant le CRTC au printemps, son dirigeant Kory Teneycke avait soutenu qu'un refus d'ordonnance signerait l'arrêt de mort de la chaîne télévisée.

Dans sa décision, le tribunal administratif est catégorique. «*Puisqu'il s'agit d'un régime d'exception, le CRTC a placé la barre très haut pour l'obtention d'une ordonnance de distribution obligatoire*», peut-on lire dans le communiqué.

Sun News — tout comme 11 autres chaînes moins connues qui demandaient une telle permission — n'a pas réussi à dé-

montrer qu'elle «*respectait les critères*» pour l'ordonnance qu'elle souhaitait.

La chaîne, parfois qualifiée de Fox News du Nord, en référence au réseau américain très conservateur, a pris l'antenne en avril 2011. L'an dernier, ses pertes s'élevaient à 17 millions de dollars, une situation jugée insoutenable par Québecor. Elle avait donc demandé au CRTC d'obliger les distributeurs de câble et de satellite à l'inclure dans leur programmation de base pendant cinq ans. Mais les distributeurs s'étaient montrés réfractaires à cette idée, jugeant que leurs coûts augmenteraient significativement si tel était le cas.

S'il est évidemment déçu par la décision du CRTC, M. Teneycke est toutefois encouragé par le fait que l'organisme a décidé en parallèle de revoir le cadre réglementaire des chaînes de nouvelles.

L'organisme a en effet indiqué qu'il souhaitait adopter une nouvelle approche pour les ser-

vices de nouvelles nationales, invitant les Canadiens à exprimer leur opinion sur une ébauche de nouveau cadre réglementaire. Ce cadre ferait en sorte que les distributeurs devraient offrir l'ensemble des services de nouvelles nationales du pays (sans toutefois l'inclure au service de base) et les placer à proximité dans la grille de chaînes. Ces chaînes de nouvelles canadiennes devraient être incluses dans les bouquets de service les plus avantageux, et également offerts à la carte. «*Nous sommes inquiets qu'en vertu des règles actuelles, les services canadiens de nouvelles n'occupent pas une place de choix dans le système canadien de radiodiffusion*», a signalé le président du CRTC, Jean-Pierre Blais.

TV5

Si Sun News doit essuyer un refus, c'est une tout autre histoire pour TV5, qui verra sa nouvelle chaîne Unis distribuée automatiquement sur le service de

base des télédiffuseurs. Elle doit offrir une programmation axée sur les différentes communautés francophones au Canada, notamment sur les langues officielles en situation minoritaire. L'idée est de sortir de la programmation francophone souvent très centrée sur Montréal. «*La mission véritablement, c'est de refléter toutes les communautés. C'est certain qu'il y a une priorité à la francophonie canadienne, mais il y a aussi une présence très importante pour les francophones du Québec en région*», a expliqué la présidente de TV5, Suzanne Gouin, en entrevue.

TV5 s'est engagé à ouvrir trois bureaux régionaux (en plus de celui qu'il a déjà au Québec) et sa nouvelle chaîne généraliste devrait être en ondes dès l'automne 2014.

L'organisme a aussi accédé à la demande d'Arvtv, qui devra être offerte par tous les distributeurs même si le public aura le choix de s'y abonner ou non.

La Presse canadienne



Deuxième marche contre la lesbophobie à Montréal

Un millier de femmes homosexuelles ont défilé, jeudi soir, à Montréal lors de la 2^e Marche annuelle des lesbiennes. Les organisatrices ont voulu, cette année, montrer la diversité de la communauté pour mieux lutter contre la lesbophobie. L'organisatrice Barbara Legault a souligné que les préjugés ne sont pas les mêmes selon l'âge, la culture et le milieu de travail. «*Une lesbienne noire de 50 ans n'est toujours pas aussi libre qu'une lesbienne de 20 ans étudiante à Concordia*», a-t-elle rappelé. PHOTO ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

CHOLÉRA

L'ONU est responsable et doit envisager des indemnités, dit Yale

New York — Une étude de la prestigieuse université américaine de Yale confirme la responsabilité de Casques bleus népalais dans l'épidémie de choléra en Haïti et estime que l'ONU a le devoir d'examiner les demandes d'indemnisation des victimes.

L'épidémie a fait plus de 8000 morts depuis octobre 2010 et a infecté près de 650 000 personnes. Une enquête des centres américains de prévention et de contrôle des maladies avait conclu en juin 2011 que la souche du choléra avait été introduite en Haïti par un contingent népalais de la mission de l'ONU dont les déjections avaient pollué une importante rivière au nord de Port-au-Prince.

Mais l'ONU a toujours re-

fusé de reconnaître officiellement sa responsabilité, estimant impossible de déterminer formellement l'origine de la maladie et avançant l'immunité dont elle bénéficie.

A la suite d'une étude de plusieurs mois, des étudiants et enseignants de Yale spécialisés en droit et en santé publique recommandent notamment à l'ONU de recevoir les plaintes des victimes et de prendre des mesures pour prévenir d'autres catastrophes de ce genre dans le monde.

«*En introduisant le choléra en Haïti et en refusant toute forme de recours aux victimes de l'épidémie, l'ONU a failli à ses obligations au regard des lois humanitaires internationales*, affirment les auteurs de l'étude. *Le refus de l'ONU d'établir une commission*

d'indemnisation pour les victimes de l'épidémie constitue une violation de ses obligations contractuelles envers Haïti au regard des lois internationales.»

Les chercheurs de Yale reconnaissent qu'aux termes de la charte des Nations unies et de la Convention sur les privilèges et l'immunité des Nations unies de 1946, l'ONU «*est exemptée de toute poursuite devant la plupart des juridictions nationales et internationales*». Mais ils font valoir qu'en raison même de cette immunité, l'organisation devrait conclure avec les pays où sont stationnés ses Casques bleus des accords qui engagent sa responsabilité au cas où son personnel causerait des dommages à la population locale.

Interrogé sur cette étude, le porte-parole de l'ONU

Martin Nesirky a répondu que l'ONU n'avait pas changé de position sur ce dossier et a fait valoir une nouvelle fois les efforts de l'organisation pour lutter contre l'épidémie. «*Tout en considérant que les plaintes ne sont pas recevables, l'ONU fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la population d'Haïti à surmonter l'épidémie de choléra*», a-t-il déclaré.

Les victimes de l'épidémie de choléra se sont mobilisées pour réclamer plusieurs milliards de dollars d'indemnités et ont averti qu'elles engageraient une action en justice à New York et en Europe si l'ONU s'obstine à refuser d'examiner leurs plaintes.

Agence France-Presse

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : **2013-08-07**

649 19 21 29 08 compl. 06 08 10 05 compl. 32 34 47 36 41 43

Prochain gros lot (approx.) : **7 000 000 \$**

Extra 9660048

banco en boni

Du 2 au 10 août, lot 50% plus gros*.
Aujourd'hui, la mise 9 est en boni.

* Pour une sélection gagnante correspondant à la mise en boni du jour.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

MARCHÉS BOURSISERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermature	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermature	var. pts	var. %
S&P TSX	174 198	12 552,92	+140,19	1,1	Matériaux	69 718	227,75	+12,59	5,8
S&P TX20	64 421	561,07	+9,43	1,7	Immobilier	5 420	223,83	+0,67	0,3
S&P TX60	93 251	718,51	+7,84	1,1	Télécoms	6 378	107,49	-1,07	-1,0
S&P TX60 Cap.	93 251	794,53	+8,67	1,1	Serv. collect.	3 721	206,48	-2,59	-1,2
Cons. de base	3 915	299,50	+2,49	0,8	Métaux/minerais	16 541	743,62	+51,00	7,4
Cons. discrét.	5 461	124,35	+2,12	1,7					
Énergie	37 178	255,07	+0,15	0,1					
Finance	20 329	206,51	+1,51	0,7					
Aurifère	58 695	177,78	+12,09	7,3					
Santé	1 291	85,92	+0,86	1,0					
Tech. de l'info	3 264	32,29	+0,21	0,6					
Industrie	12 183	139,45	+0,60	0,4					

TSX CROISSANCE

TSX Venture	60 388	915,33	+8,20	0,9
--------------------	--------	---------------	-------	------------

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Toronto a terminé la séance sur des gains importants, aidée par la progression des secteurs de l'or, des métaux et des matériaux, poussée aussi par des données économiques positives en provenance de la Chine, où on a annoncé une augmentation plus importante que prévu des importations et des exportations.

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
CONSUMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE							
▲ Allim. Couche-Tard	ATD.B	61,99	1,89	3,14	393	44,40	65,00
▲ Canadian Tire	CTC.A	89,45	5,94	7,11	463	64,63	89,45
Cogeco	CCA	50,07	0,20	0,40	105	35,80	52,29
Corus	CJR.B	25,02	0,12	0,48	151	21,67	26,49
▼ Groupe TVA	TVA.B	8,55	-0,26	-2,95	0	6,50	10,52
▲ Jean Coutu	PJC.A	19,28	0,31	1,63	182	13,60	19,60
Loblaw	L	47,91	-0,06	-0,13	905	32,77	52,06
▲ Magna	MG	80,15	1,79	2,28	433	40,89	81,00
▲ Metro	MRU	74,09	0,92	1,26	184	55,47	75,81
Quebecor	QBR.B	47,10	0,25	0,53	117	32,30	49,09
Rona	RON	11,49	0,02	0,17	234	9,25	14,08
Saputo	SAP	46,78	-0,24	-0,51	342	39,76	54,62
Shaw	SJR.B	25,99	0,23	0,89	499	19,72	26,25
Shoppers Drug Mart	SC	60,50	0,02	0,03	1 293	40,03	61,77
Tim Hortons	TH	59,90	0,41	0,69	695	45,11	60,69
Transat A.T.	TRZ.B	8,41	0,08	0,96	12	3,00	8,80
▲ Yellow Media	Y	12,40	0,15	1,22	193	5,40	12,49

ÉNERGIE

▲ Cameco	CCO	20,34	0,28	1,40	761	16,50	23,49
 Canadian Natural	CNQ	31,80	0,19	0,60	1 928	26,88	34,64
 Canadian Oil Sands	COS	20,45	0,01	0,05	827	18,62	22,34
 Enbridge	ENB	44,85	-0,03	-0,07	1 080	37,74	49,17
 EnCana	ECA	17,99	-0,08	-0,44	3 307	17,40	23,86
 Enerplus	ERF	16,97	0,09	0,53	439	11,53	17,36
 Pengrowth Energy	PGF	5,86	0,02	0,34	347	3,93	7,39
 Pétrolière Impériale	IMO	42,03	0,03	0,07	457	38,58	48,32
 Suncor Energy	SU	33,12	-0,29	-0,87	2 501	27,50	34,99
 Talisman Energy	TLM	11,52	0,09	0,79	1 488	10,62	14,69
 TransCanada	TRP	46,78	-0,14	-0,30	730	43,16	51,21
 Valener	VNR	16,04	0,04	0,25	15	15,65	16,47

FINANCIÈRES

 B. CIBC	CM	77,40	0,12	0,16	868	73,00	84,99
 B. de Montréal	BMO	63,72	0,24	0,38	1 056	56,74	65,99
 B. Laurentienne	LB	45,51	0,32	0,71	62	42,41	47,80
 B. Nationale	NA	78,03	0,11	0,14	390	71,77	80,33
▲ B. Royale	RY	64,08	0,65	1,02	1 641	50,53	65,66
▲ B. Scotia	BNS	58,03	0,36	0,62	1 343	51,37	61,84
 B. TD	TD	87,12	0,81	0,94	1 456	78,05	89,11
 Brookfield Asset	BAM.A	38,58	0,35	0,92	606	31,23	39,37
 Cominar Real	CUF.UN	19,97	-0,19	-0,94	538	19,97	24,76
▲ Corp. Fin. Power	PWF	32,97	0,37	1,13	426	24,78	33,25
▼ Fin. Manuvie	MFC	17,79	-0,25	-1,39	5 587	10,64	18,74
▲ Fin. Sun Life	SLF	33,80	0,81	2,46	2 817	21,10	33,95
▲ Great-West Lifeco	GWO	30,63	0,32	1,06	481	21,50	31,18
▲ Industrielle All.	IAG	43,53	0,56	1,30	167	22,19	44,07
▲ Power Corporation	POW	30,12	0,42	1,41	794	23,01	30,45
 TMX	X	47,48	0,34	0,72	16	42,50	57,82

INDUSTRIELLES

▲ Air Canada	AC.B	2,90	0,25	9,43	4 728	1,02	3,40
▲ Bombardier	BBD.B	4,93	0,13	2,71	5 108	2,97	5,18
 CAE	CAE	11,81	0,03	0,25	1 108	9,32	12,02
 Canadien Pacifique	CP	127,84	0,07	0,05	272	80,03	144,43
 Chemin de fer CN	CNR	102,69	0,21	0,20	393	83,45	107,57
 SNC-Lavalin	SNC	40,72	0,12	0,30	392	34,36	49,85
▲ Transcontinental	TCLA	12,69	0,18	1,44	311	7,97	13,14
 TransForce	TFI	21,54	0,09	0,42	131	16,56	23,17

MATÉRIAUX

▲ Agrium	AGU	90,18	3,71	4,29	551	83,46	116,38
▲ Barrick Gold	ABX	17,60	1,35	8,31	4 556	14,22	42,08
▲ Goldcorp	G	27,88	1,70	6,49	3 231	23,26	46,31
▲ Kinross Gold	K	5,41	0,28	5,46	5 294	4,74	10,98
▲ Mines Agnico-Eagle	AEM	28,37	1,61	6,02	772	26,18	56,99
▲ Potash	POT	31,76	0,89	2,88	4 670	29,67	45,13
▲ Teck Resources	TCK.B	26,31	1,87	7,65	3 110	21,11	38,13

SERVICES PUBLICS

 Fortis	FTS	31,79	-0,22	-0,69	349	30,70	35,14
 TransAlta	TA	14,03	-0,11	-0,78	354	12,80	16,89

TECHNOLOGIE

 BlackBerry	BB	9,51	-0,07	-0,73	1 103	6,10	18,49
 CGI	GIB.A	34,95	-0,13	-0,37	421	22,33	36,36

TÉLÉCOMMUNICATIONS

▼ BCE	BCE	41,90	-0,65	-1,53	1 816	40,58	48,90
 Bell Aliant	BA	26,91	0,02	0,07	449	24,98	29,26
 Rogers	RCL.B	40,66	-0,40	-0,97	1 365	39,10	52,75
▼ Telus	T	30,63	-0,49	-1,57	2 484	29,52	37,94

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

 iShares DEX	XBB	30,26	0,01	0,03	168	30,06	31,68
 iShares MSCI	XEM	22,99	0,17	0,74	8	21,23	25,67
▲ iShares MSCI EMU	EZU	36,38	0,50	1,39	1 979	27,97	36,38
 iShares S&P 500	XSP	19,45	0,08	0,41	521	15,41	19,56
▲ iShares S&P/TSX	XIC	19,83	0,23	1,17	70	18,51	20,47



INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermature	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1610,15	+13,84	+0,87
INDICE QUÉBEC IQ120	1607,46	+13,25	+0,83

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO							
Fin. Manuvie	MFC	17,79	-0,25	-1,39	5 587	10,64	18,74
Kinross Gold	K	5,41	0,28	5,46	5 294	4,74	10,98
Potash	POT	31,76	0,89	2,88	4 670	29,67	45,13
Barrick Gold	ABX	17,60	1,35	8,31	4 556	14,22	42,08
Yamana Gold	YRI	10,05	0,74	7,95	3 833	8,96	20,61
Surge Energy	SGY	5,72	0,27	4,95	3 608	2,68	8,85
Turqus HI Resr	TRQ	5,10	0,55	12,09	3 429	3,94	9,81
EnCana	ECA	17,99	-0,08	-0,44	3 307	17,40	23,86
Goldcorp	G	27,88	1,70	6,49	3 231	23,26	46,31
Teck Resources	TCK.B	26,31	1,87	7,65	3 110	21,11	38,13

LES GAGNANTS EN %

Silver Standard	SSO	7,79	1,00	14,73	802	5,85	16,53
Horizons BetaPro	HGU	9,28	1,16	14,29	1 127	7,27	42,96
Iamgold	IMG	5,13	0,64	14,25	2 508	4,00	16,45
Walter Energy	WLT	11,79	1,29	12,29	21	10,39	41,05
Turqus HI Resr	TRQ	5,10	0,55	12,09	3 429	3,94	9,81
Pretium Resources	PVG	8,25	0,75	10,00	471	5,53	15,77
Eldorado Gold	ELD	8,06	0,72	9,81	2 839	5,82	15,78
New Gold	NGD	7,17	0,57	8,64	1 602	5,96	12,50
Horizons BetaPro	HMU	6,15	0,48	8,47	8	5,00	9,43
First Quantum	FM	17,12	1,33	8,42	2 933	14,22	24,90

LES PERDANTS EN %

Horizons BetaPro	HGD	21,07	-3,62	-14,66	507	7,76	31,29
Hrzn Ng Yd Fd	HNY.A	7,23	-1,05	-12,68	0	7,23	10,20
Horizons BetaPro	HMD	6,84	-0,62	-8,31	20	5,21	8,69
Horizons BetaPro	HZD	8,88	-0,77	-7,98	261	3,70	11,29
Horizons BetaPro	HKD	10,44	-0,72	-6,45	8	8,30	12,57
PFB	PFB	5,30	-0,35	-6,19	0	4,60	7,50
Lightstream Re	LTS	7,70	-0,47	-5,75	1 531	7,51	15,44
Northland Power	NPI	15,58	-0,84	-5,12	406	15,58	19,82
Indigo Books &	IDG	10,50	-0,55	-4,98	3	7,50	11,50
Horizons BetaPro	HBD	18,58	-0,85	-4,37	6	10,99	22,98

ÉCONOMIE

Québecor, un deuxième trimestre à l'encre rouge

Le géant des médias accuse une perte de 45,1 millions contre un profit de 65,5 millions un an plus tôt

MÉLANIE MARQUIS

La baisse des revenus publicitaires dans le secteur des médias explique en grande partie la perte nette affichée par Québecor au deuxième trimestre.

Le géant médiatique québécois a rapporté jeudi une perte nette attribuable aux actionnaires de 45,1 millions, soit 73 ¢ par action, contre un bénéfice net attribuable aux actionnaires de 65,5 millions, ou 1,02\$ par action, un an plus tôt.

«*Nos résultats continuent d'être affectés par la faiblesse des revenus publicitaires et des revenus du tirage dans la plupart des marchés urbains et régionaux*», a résumé Julie Tremblay, chef de l'exploitation de Corporation Sun Media.

Les dirigeants de Québecor demeurent néanmoins confiants que la situation se redressera, notamment grâce aux récentes restructurations du côté de Corporation Sun Media, lesquelles permettront des économies totales annuelles estimées à environ 55 millions.

«*Les conditions économiques et les défis auxquels est confrontée notre industrie demeurent. Il est difficile de prédire ce que nous réserve le reste de l'année 2013, mais en définitive, l'impact de la restructuration commencera à se faire ressentir avant la fin de l'année*», a prédit le président et chef de la direction de Québecor, Robert Dépatie.

Corporation Sun Media, une filiale de Québecor Média, a annoncé il y a quelques semaines la suppression de 360 postes à la grandeur du pays et la fermeture de 11 de ses publications.

«*Nous n'avons pas le choix car si on ne fait pas ça, nous ne survivrons pas*», avait alors expliqué Martin Tremblay, vice-président aux Affaires publiques de Québecor Média.

Les nouvelles sont meilleures du côté de la division des télécommunications. Celle-ci a affiché une croissance de 30,8 millions (4,8%) de ses revenus et de 23 millions (7,7%) de son bénéfice d'exploitation.

Et Vidéotron mise beaucoup sur la popularité grandissante de ses forfaits haut de gamme

pour téléphones intelligents.

La menace Verizon

Québecor continue de garder un œil sur le géant américain Verizon, dont l'arrivée possible dans le marché canadien des télécommunications pourrait brouiller les cartes.

Contrairement à Bell Canada et Rogers Communication, qui sont passés à l'offensive à coups de publicités pleine page dans les médias, Québecor s'est montrée un peu plus discrète dans ce dossier.

M. Dépatie a néanmoins assuré que son entreprise avait entamé des démarches derrière des portes closes auprès du gouvernement fédéral afin de témoigner de son opposition aux nouvelles règles d'Ottawa.

L'entreprise a en outre suggéré qu'elle avait les reins plus solides que ses compétiteurs en raison de l'entente conclue entre Vidéotron et Rogers pour offrir la technologie sans-fil LTE (Long Term Evolution) à un plus grand nombre de clients au Québec et dans la région d'Ottawa.

«*La raison pour laquelle nous ne parlons pas aussi fort que les autres est que dans notre cas, grâce à la nouvelle entente conclue avec Rogers, nous allons doubler nos capacités et tripler notre couverture*», a affirmé M. Dépatie.

L'arrivée de Verizon au Canada fait craindre le pire aux fournisseurs nationaux de services sans fil. Historiquement, ceux-ci n'ont pas eu à faire face à la concurrence étrangère en raison de la législation fédérale sur le droit de propriété.

La réglementation pourrait ainsi entraîner des conséquences potentiellement «*catastrophiques*», a déclaré M. Dépatie lors d'une conférence téléphonique qui s'est tenue jeudi, après l'annonce des résultats financiers.

«*Dans le contexte [de l'arrivée possible de Verizon], nous croyons que les règles d'enchères mises sur pied en 2010 par Industrie Canada, qui visaient à encourager une plus grande concurrence, s'avèreront contre-productives et devraient donc être amendées*», a-t-il poursuivi.

La Presse canadienne

BCE: profit en baisse

Le géant canadien des télécommunications BCE a rapporté jeudi un bénéfice net attribuable aux actionnaires en baisse de 22 % au deuxième trimestre, à 571 millions ou 74 ¢ par action, comparativement à 732 millions ou 94 ¢ par action l'an dernier.

La compagnie a expliqué par voie de communiqué que la diminution d'un exercice à l'autre est imputable au règlement favorable de certaines positions fiscales dont la valeur était supérieure en 2012; aux pertes sur les contrats dérivés sur capitaux propres conclus pour assurer la couverture des paiements futurs au titre des régimes de rémunération fondée sur des actions; et à l'augmentation de la charge d'intérêts liée au financement de l'acquisition d'Astral.

Les produits opérationnels de BCE ont progressé de 1,5 % pendant le trimestre pour atteindre 5 milliards, après avoir été de 4,9 milliards à la même période en 2012.

À la fin du deuxième trimestre, BCE comptait au total 7 860 429 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2012; 2 377 021 abonnés des services de télé (ce qui inclut 495 038 abonnés du service de télé IP), soit une augmentation de 5,3 %; 3 054 427 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 1,5 %; et 7 851 441 abonnés des services d'accès au réseau, soit une diminution de 7 %.

Les produits opérationnels trimestriels de Bell ont augmenté de 1,9 % pour s'établir à 4,4 milliards du fait de l'augmentation des produits tirés des services de 1,8 %. En outre, au cours du trimestre, les produits opérationnels tirés des produits ont augmenté de 2,9 %, en raison des ventes accrues de produits de données à des grandes entreprises clientes.

Le BAIIA de Bell a augmenté de 1,5 pour cent pour s'établir à 1,7 milliard \$, le BAIIA des Services sans fil de Bell et de Bell Média ayant crû de 8,9 pour cent et de 3,3 pour cent, respectivement. Cette hausse a été atténuée par une baisse de 2,9 pour cent du BAIIA des Services sur fil de Bell.

La Presse canadienne

Telus: recul du bénéfice

Vancouver — Le bénéfice de l'entreprise de télécommunications Telus a glissé de 4,3 % au deuxième trimestre, passant de 299 millions ou 46 ¢ par action l'an dernier à 286 millions ou 44 ¢ par action cette année.

Ses produits opérationnels se sont améliorés de 6,1 % à 2,8 milliards, contre 2,7 milliards il y a un an.

La hausse de 161 millions des produits consolidés découle d'une augmentation de 6 % des produits tirés des services mobiles et des services filaires.

Le BAIIA normalisé a progressé de 6,5 % et atteint 1,04 milliards. Le bénéfice par action de base a reculé de 2 ¢ et s'est établi à 44 ¢, alors que le BPA ajusté a augmenté de 12,5 ¢ pour se fixer à 54 ¢.

La hausse du BAIIA consolidé normalisé s'expliquerait par la croissance du BAIIA normalisé des secteurs des services sans fil et filaires, en hausse de 6 % et de 7 % respectivement.

Telus, qui compte en tout près de 13,2 millions de clients, a vu ce total augmenter de 83 000 clients au cours du deuxième trimestre, ce qui tient compte de l'ajout d'un nombre net de 100 000 clients au service mobile postpayé, de 31 000 abonnés au service de télévision et de 13 000 clients au service Internet haute vitesse.

Cette augmentation a été en partie annulée par la perte de clients du service mobile prépayé et des services filaires traditionnels. Telus compte en tout 7,7 millions d'abonnés au service mobile, en hausse de 3,5 % en glissement annuel; 743 000 abonnés à TELUS TV, en hausse de 25 %, et 1,36 million de connexions Internet haute vitesse, en hausse de 6 %.

La Presse canadienne

MATIÈRES PREMIÈRES ET SCANDALES FINANCIERS (4)

Tout ne baignait pas dans l'huile...

Tino De Angelis voulait être le plus grand vendeur d'huile du monde, y compris en truquant ses stocks et en arnaquant la banque American Express. Sa faillite colossale mit en péril Wall Street. Mais l'assassinat du président Kennedy, le 22 novembre 1963, éclipsa le scandale

ALAIN FAUJAS
JACQUES TRAUMAN

Le 22 novembre 1963 à 13h30, le président Kennedy est assassiné à Dallas (Texas). En quelques minutes, l'indice boursier Dow Jones perd 21 points. Pour stopper la panique, Wall Street choisit de suspendre les cotations à 14h07.

Ce drame et cette suspension viennent à point nommé pour éclipser un scandale boursier. Trois jours plus tôt, la société Allied Crude Vegetable Oil Refinery a fait faillite à la suite d'une énorme fraude sur l'huile végétale. Des centaines de millions de dollars se sont évaporés, et deux banques d'affaires, Ira Haupt (22 000 clients) et Williston & Beane (9000 clients), sont en perdition. Une nouvelle illustration des ravages causés par la cupidité et l'orgueil.

Après la seconde guerre mondiale, les États-Unis avaient mis en œuvre la «*Public Law 480*», dite «*Food for Peace*», curieux mélange de politique humanitaire destinée à nourrir les affamés de la planète et de stratégie mercantiliste de subventions. Il s'agissait d'aider les agriculteurs à écouler leurs stocks excédentaires de matières premières. L'huile végétale faisait partie des produits aidés, car sa production était de 25% supérieure à sa demande.

Pour cacher le fait que ce sont en fait les contribuables qui financent ce programme, le département de l'agriculture avait organisé un maquis de procédures.

Les matières premières étaient exportées par des sociétés privées, mais elles étaient payées par le gouvernement. Le stockage, le raffinage et l'exportation étaient financés par des banques sur la base de warehouse receipts, certificats émis par des sociétés indépendantes et qui attestaient pour les banques l'existence réelle des stocks d'huile qu'elles finançaient. Le groupe American Express s'est aventuré sur cette activité des warehouse receipts, en créant une filiale, en 1944, American Express Field Warehousing. Celle-ci perd beaucoup d'argent de 1944 à 1958, faute de clients. Son président, Donald K. Miller, se retrouve en difficulté face à la direction du groupe.

C'est alors qu'en 1958 Tino De Angelis, un professionnel qui raffine de l'huile pour les exportateurs, et qui en vend en Égypte et en Europe, lui «*offre*» sa clientèle. Il lui propose de venir inspecter ses capacités de stockage situées près de New York. American Express certifiera que les quantités d'huile annoncées sont bien là, ce qui permettra à Allied d'obtenir des banques le financement de ses stocks. Marché conclu: avec le renfort d'un aussi gros client, la filiale d'American Express devient bénéficiaire.

Un peu de lucidité aurait permis à ses dirigeants de comprendre que tout n'est pas catholique dans cette belle histoire, car des informations ne tardent pas à filtrer sur les pratiques «*spéciales*» de Tino.

Certains de ses réservoirs de stockage contiennent de l'eau salée et pas de l'huile. Des tuyaux transvasent l'huile de réservoir en réservoir durant les contrôles pour faire croire à l'existence de quantités conformes aux annonces. Stocks truqués et tentatives de corruption des inspecteurs d'American Express



PHOTO-CRÉDIT

sont autant de manœuvres pour dissimuler que les réservoirs d'Allied contiennent — en théorie — deux fois plus d'huile que l'ensemble des stocks américains! En contrepartie de cette ressource en partie fantôme, American Express émet des certificats qui garantissent des financements bancaires utilisés par Tino... pour ses besoins personnels et pour faire monter les cours de l'huile.

Celui-ci pourrait se contenter de ses arnaques juteuses, mais son ego est surdimensionné: il veut devenir le premier vendeur d'huile végétale au monde. À partir de 1961, il se sert de ses considérables ressources pour acheter des contrats à terme, des «*futures*», sur l'huile. Il n'utilise pas cette technique pour se mettre à l'abri de possibles hausses de prix sur des ventes déjà conclues comme le font les professionnels, mais pour profiter des hausses qu'il pense inévitables et qu'il entend susciter par ses achats.

Tino juge que Washington sous-estime la croissance potentielle de la demande. Pour appuyer sa manœuvre et la dissimuler aux yeux des autorités, il fait acheter des futures par ses proches, par ses employés, par d'autres sociétés de son groupe et par certaines firmes, dont Ira Haupt ou Williston & Beane.

De façon étonnante, les «*gendarmes*» du marché, la Commodity Exchange Authority et le Chicago Board of Trade, demeurent l'arme au pied, alors qu'ils devraient s'alarmer du fait que le total de l'huile prétendument détenue dans les réservoirs d'Allied, ajoutée à celle qu'il a achetée grâce aux futures, dépasse un an d'exportations américaines.

Tino est pris à son propre piège. Ses achats massifs contribuent à faire monter les prix, ce qui décourage les acheteurs. Cet affaiblissement de la demande menace de faire chuter les cours. Il lui faut poursuivre ses achats de futures et procéder à un «*corner*» — s'approprier suffisamment d'huile pour pouvoir en dicter le prix —, et contrôler démarche à 90%. Cette fuite en avant exige de nouvelles liquidi-

tés. Il multiplie les warehouse receipts frauduleux aux dépens d'American Express. Ingérable.

Le 18 novembre 1963, Tino De Angelis n'a plus le moindre cent pour acheter des futures, les prix s'effondrent et les pertes d'Allied se révèlent colossales. Le château de cartes s'écroule. La firme Ira Haupt est mise en liquidation, Allied mise en faillite. Les pertes sur les warehouse receipts qu'American Express a certifiés se montent à 175 millions de dollars, soit 1,5 milliard de dollars de nos jours (1,1 milliard d'euros), et mettent l'entreprise en péril.

L'assassinat du président Kennedy donne un peu de répit à la Bourse de New York, qui échappe à un scénario de type 1929. Lyndon Johnson lui succède. Le 26 novembre, Wall Street rouvre et le Dow Jones reprend 32 points. Le pire a été évité, y compris sur le marché de l'huile.

Par rapport à l'énormité de la fraude, les dégâts s'avèrent plutôt limités. American Express ne perd «*que*» 58 millions de dollars dans l'aventure, mais le cours de son action s'effondre de 50%.

Un certain Warren Buffett, qui n'est pas encore l'une des premières fortunes du monde, observe alors que les clients du restaurant Ross Steak House de sa ville — Omaha (Nebraska) — continuent de régler leur addition avec leur carte American Express. Persuadé de la solidité de la société, il achète 5% du capital, au plus bas, pour 20 millions de dollars grâce à sa holding Berkshire Hathaway et réalise l'un des plus beaux placements de sa carrière.

Tino De Angelis est condamné à sept années de prison. En 1972, à peine libéré, il se lance dans une nouvelle fraude à la Ponzi. Incorrigible!

Le Monde

M. Trauman est l'auteur, avec Jacques Gravereau, du livre Les alchimistes de la confiance. Une histoire des crises monétaires.

ÉDITORIAL

LAC-MÉGANTIC ET LA MMA

Pas si pauvres

Chacun s'en doute depuis le début et le gouvernement du Québec l'a finalement admis jeudi: le gros de la facture de la catastrophe de Lac-Mégantic échouera dans les mains des contribuables. Mais il faudra voir aussi à ce que la MMA ne s'en tire pas à trop bon compte.

Il était dans l'ordre des choses que la MMA demande et obtienne la protection de la Cour contre ses créanciers. Oui, il faudra de l'ordre dans ce fouillis judiciaire qui frôle l'anarchie. Cela ne sert pas que les intérêts de la compagnie ferroviaire, mais aussi celui des sinistres, ces créanciers «*extraordinaires*», comme les a qualifiés le juge Martin Castonguay, ajoutant symboliquement une catégorie aux créanciers privilégiés et garantis auxquels on fait toujours

référence dans ce genre de procédures. Il faut toutefois coupler les documents déposés par la MMA devant la Cour supérieure du Québec à ceux remis à un tribunal du Maine pour prendre la juste mesure du cynisme de l'entreprise dans sa manière de tenter de bloquer les recours contre elle.

La MMA a profité pleinement du boom du transport du pétrole, et elle le souligne en toutes lettres dans l'affidavit présenté du côté américain par son vice-président aux finances et à l'administration, M. Donald Gardner Jr.: «*Les forages américains et canadiens produisaient du pétrole plus vite que l'on pouvait construire de nouveaux pipelines, et les trains étaient nécessaires pour transporter le brut aux raffineries.*» Pour la MMA, cela s'est traduit par des revenus bruts de 3 millions de dollars par mois. Depuis le déraillement, la manne a été ramenée à un million.

La compagnie n'a toutefois pas profité de sa bonne fortune pour investir dans la compagnie, dont on connaît aujourd'hui les lacunes en matière de sécurité, et elle a toujours soigneusement limité ses dépenses au Québec à l'indispensable.

Il est vrai que, conformément aux habituelles divisions propres au monde des affaires, la MMA et la MMA Canada sont deux entités séparées; dans les faits, leurs opérations sont complètement intégrées. Mieux encore, la MMA est la compagnie mère, celle qui récolte les revenus. Son pendant canadien ressemble plutôt à l'adolescent de la famille à qui l'on verse une allocation pour payer des dépenses précises: la paye des employés, l'essence consommée au Canada, l'édifice de Farnham, etc.

On comprendra donc la vigilance de Daniel Larochelle, l'avocat derrière le recours collectif que souhaite intenter des citoyens de Lac-Mégantic, qui se promet de cibler «*le conglomerat au complet*». Quand on voit le *modus operandi* des deux entreprises, il n'y a plus rien d'étonnant à ne trouver que 274 000 \$ comptant dans les coffres de la MMA Canada et des biens immobiliers ne totalisant que 17 millions de dollars (des miettes en regard des coûts de nettoyage évalués à 200 millions à Mégantic et ce qui lui a permis, jeudi, d'obtenir la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies). L'argent est du côté américain, où les actifs de la compagnie sont évalués entre 50 et 100 millions de dollars. Il ne faudra pas perdre cette structure de vue.

Mais il est clair que la bataille sera longue et qu'elle opposera deux logiques: celle d'une entreprise qui veut poursuivre ses opérations (ce qui inclut de payer ses employés parce qu'un déclin de leur moral serait néfaste pour les affaires, lit-on dans l'affidavit du vice-président!) afin de ne pas nuire à sa vente future et celle d'une communauté en quête de justice, en deuil, et qui doit en plus trouver l'argent et l'énergie pour se réinventer.

L'exclamation «*une insulte*» lancée mercredi par la mairesse Colette Roy-Laroche en apprenant la démarche de protection des tribunaux entreprise par la MMA risque de résonner encore souvent sous les cieux méganticois.

ANNULATION DU SOMMET OBAMA-POUTINE

La séparation

Le divorce entre Barack Obama et Vladimir Poutine est consommé. À la suite de l'asile accordé par le gouvernement russe à Edward Snowden, ex-contractuel de la National Security Agency (NSA), Obama a tranché: la rencontre au sommet prévue en marge du G20 a été annulée. Il faut préciser que le droit alloué à Snowden s'est avéré la goutte qui a fait déborder un vase rempli de mésententes sur la réduction de l'arsenal nucléaire, la guerre civile en Syrie, le dossier nucléaire iranien, etc. Quoi d'autre? Les diplomates en lien avec les Russes se plaignent depuis des mois que ces derniers ne répondent plus à leurs diverses requêtes.

Parmi les arguments avancés par le chef de l'exécutif américain pour justifier une annulation unique dans les annales de l'histoire américaine des cinquante dernières années, le plus spectaculaire fut sa référence à la guerre froide. Dans le cadre de l'émission animée par l'humoriste Jay Leno — ce choix en dit long sur la mise en scène fixée à la Maison-Blanche —, Obama a martelé: «*Il y a des moments où*

ils reviennent à une mentalité de guerre froide, à une pensée de guerre froide.» Il a tout à fait raison. Depuis que Poutine, l'ex-cadre du KGB, agit à sa guise les rideaux du théâtre politique russe, les échos de la guerre en question ont été légion. Ils confirment...

Ils confirment, plus qu'ils ne révèlent, que Poutine est habité par la volonté de puissance, par l'inclination impériale. Cela rappelle, sur ce flanc, Obama n'a pas grand-chose à lui envier. Parmi les signes montrant chez lui que la volonté en question est bien aiguïsée, on retiendra que comparativement à Bush, à son immédiat prédécesseur républicain, il a réduit de moitié les droits du public à l'information. Ceci a eu pour résultat cela: jamais le nombre d'employés civils poursuivis par l'État n'a été aussi important que sous sa présidence.

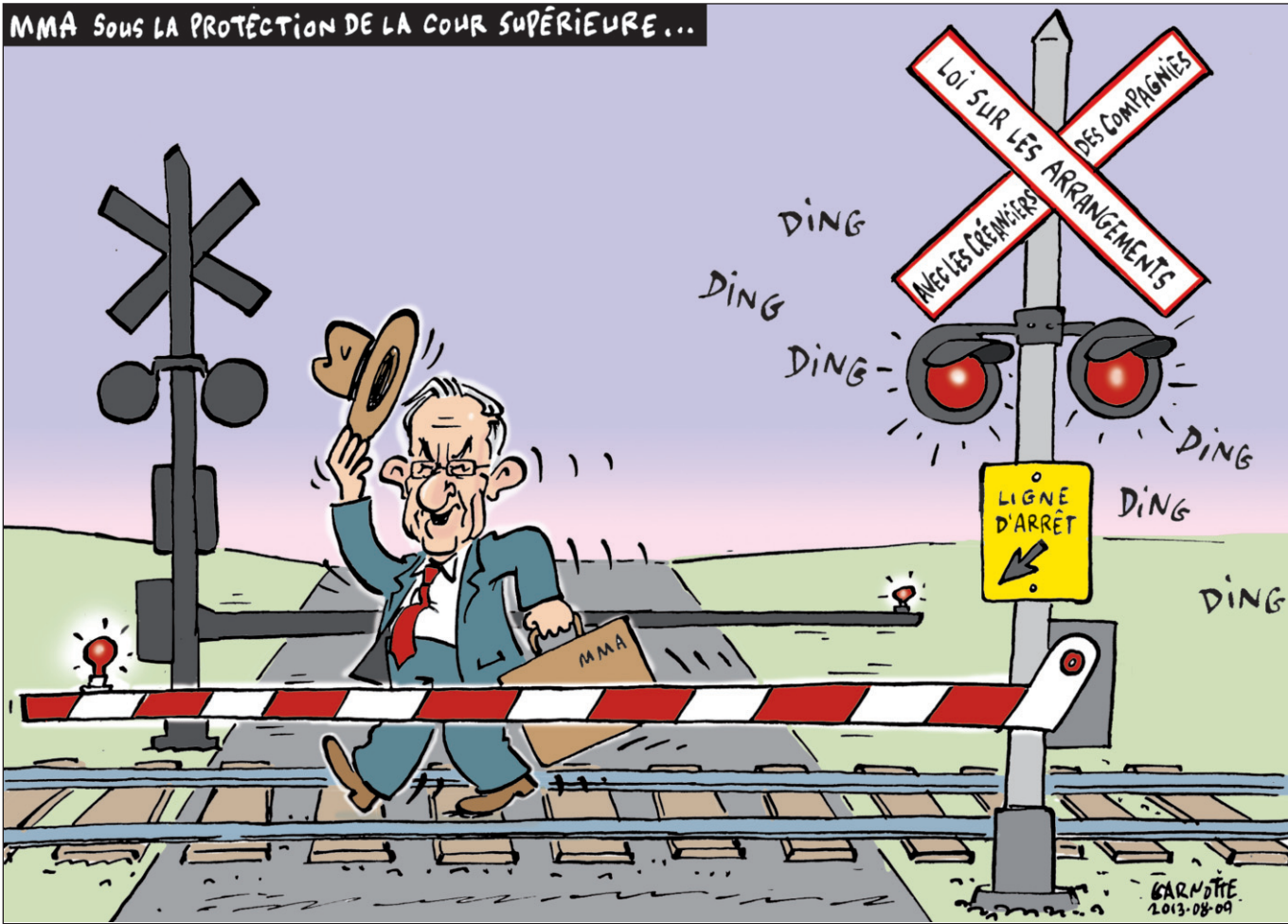
Pour en revenir à Snowden, on notera que Poutine et les précédents patrons du Kremlin sont au diapason de ce qu'Obama et les divers locataires de la Maison-Blanche ont fait depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Quoi donc? Allouer l'asile au dissident. Car Snowden n'est pas un traître, il n'a pas fourni des secrets à une nation en guerre contre l'américaine. On se rappellera et on soulignera qu'Obama en personne a accordé en 2010 l'asile au colonel Alexander Poteyev, qui avait refilé une liste d'espions russes.

Jamais, on le répète, les dirigeants américains et russes n'ont adopté la politique de la chaise vide. On peut craindre qu'en agissant de la sorte, Obama renforce un autre repli de Poutine, qui, faut-il le préciser, est une contradiction de la démocratie.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Assassinats pour la liberté ?

«*Quatre membres d'al-Qaïda auraient été éliminés par un drone états-unien au Yémen.*» Une telle nouvelle, trop souvent présente dans les journaux télévisés et autres, parvient à banaliser à souhait le meurtre de personnes humaines bousillées parce que soupçonnées de terrorisme et éliminées avant toute inculpation et sans autre forme de procès. Sans oublier que ces armes sophistiquées au possible ratent souvent leurs cibles immédiatement visées et tuent des innocents, «*victimes non intentionnées*», selon l'expression utilisée.

On a beau être en pleine saison de terrorisme, une telle façon d'opérer de la part d'une nation dite civilisée et démocratique demeure pour le moins discutable. Comment, en effet, justifier ces éliminations d'ennemis potentiels? Au nom de la défense de la liberté, et pour éradiquer le terrorisme, a-t-on vraiment le droit d'utiliser les mêmes méthodes que celles de ceux qu'on combat? À part quelques interventions d'organisations de droits de la personne, comme Amnesty, ce genre de questions n'est que trop rarement soulevé. Au contraire, l'élimination de personnes soupçonnées de terrorisme semble devenir une coutume banale, relayée dans une espèce de chronique de «*chiens écrasés*» de la scène internationale.

Ce qui m'apparaît particulièrement grave, c'est que de tels assassinats font partie d'une politique bien pensée, résumée dans le *Washington Post* de fin décembre 2012: «*Le gouvernement Obama a construit un vaste appareil ayant pour but l'exécution d'assassinats et comprenant des engins volants sans pilote [drones] opérés par la CIA et l'armée. Ce réseau de «machines à tuer» est géré dans le secret, derrière le dos du peuple américain et virtuellement en dehors de tout contrôle de la part du Congrès américain.*»

Avec raison, de plus en plus de personnes s'opposent à la peine de mort imposée après la tenue d'un procès ayant démontré la culpabilité de la personne condamnée. Ne serait-il pas temps que des voix toujours plus nombreuses dénoncent, au nom de la défense de la liberté et de la vie, cet «*appareil de mort*» supposément créé pour défendre cette même liberté?

Normand Breault

Le 7 août 2013

Structurite aiguë !

François Legault, chef de la Coalition avenir Québec, renoue encore une fois avec ses vieux démons: les structures! Après avoir dénoncé les conseils d'arondissement, après avoir critiqué les régies de santé, les commissions scolaires reviennent le hanter. Pour lui, c'est clair, toutes ces instances administratives sont inutiles et coûteuses, de même que leurs employés. À sa décharge, M. Legault provient du milieu des affaires. L'efficacité, c'est son domaine. Il prendra donc les grands moyens pour contrer ce virus qu'est la structurite. Malheureusement, il a autrefois failli sur un autre champ de bataille beaucoup plus sérieux. En 1995, il avait l'occasion de nous libérer d'une administration aussi étrangère qu'inutile, et cela en dehors de nos frontières nationales, soit le Parlement fédéral, avec son Sénat, Sa Majesté Royale et ses sbires.

Ne pouvant être calife de la souveraineté, le poste étant malheureusement occupé, il a pris du recul. On peut y voir de l'opportunisme; j'aime mieux y voir la perte des illusions d'un homme qui a échoué...

Gérard Vincent

Chertsey, le 7 août 2013

LIBRE OPINION

Osheaga: présence et préséance du français ?

MAXIME LETENDRE

Enseignant de français au collégial

Montréal rayonne en grande partie grâce à ses festivals. Depuis quelques années, Osheaga apporte un certain vent de fraîcheur dans le paysage culturel estival. Peu d'événements d'une telle envergure accordent autant d'attention à la musique indépendante tout en donnant une voix à la jeunesse.

Hélas, employant une formule calquée sur les modèles que sont le Hurricane Festival en Allemagne et Coachella aux États-Unis, lesquels mettent en valeur la culture «indé», essentiellement anglosaxonne, Osheaga tend à privilégier l'anglais sur le Web, ce qui semble *a priori* incongru au Québec, où la langue officielle, doit-on constamment le rappeler, est le français.

Il suffit de taper l'adresse www.osheaga.com pour constater que cette URL nous mène vers une page en anglais. Pour accéder à la version française du site, il faut ajouter «/FR». Ce désagrément

peut paraître anodin, banal, mais on n'a pas à rencontrer pareille hiérarchie en se rendant sur les sites du Festival de jazz de Montréal ou de Fantasia, où l'on est accueilli d'abord en français.

Seconds violons

À la défense de l'organisation d'Osheaga, on note que les versions anglophone et francophone de la page d'accueil du site sont adéquatement synchronisées. Pourtant, on pourrait déplorer que certaines parties du site, notamment celle des «Forfaits V.I.P.» (www.cidenter-tainment.com/home/osheaga2013.php), n'ont tout simplement pas été traduites en français.

Plus préoccupant encore, Osheaga affiche un parti pris manifeste pour la langue de Shakespeare sur les réseaux sociaux, en particulier sur son compte Twitter. Encore une fois, il faut ajouter «_FR» à «@Osheaga» pour «gazouiller» en français sur le compte du festival. Étant de ce fait moins visible (la simple présence du «_FR» ne suffit-elle pas à

Aluminerie de Shawinigan: les mauvaises raisons

Les dirigeants de Rio Tinto Alcan (RTA) ont décidé de devancer la fermeture de leur aluminerie de Shawinigan, mettant à pied 425 travailleurs qualifiés. Le commentaire laconique du représentant de RTA aux médias: le marché n'était pas au rendez-vous! Est-ce possible que ce soit pour d'autres raisons, puisque la production explose en Arabie saoudite, là où RTA utilise la technologie AP60 pour construire avec un ou des partenaires saoudiens une aluminerie gigantesque?

On se souvient que RTA avait demandé au gouvernement Charest de lui consentir un prêt sans intérêt afin de construire une nouvelle aluminerie avec la technologie AP60. Si ma mémoire est bonne, le prêt sans intérêt consenti à RTA était de 250 millions. Où en sont rendus le projet et le prêt?

Comme Alcoa est aussi impliquée dans un autre grand projet d'aluminerie en Arabie saoudite, cela explique peut-être les reports répétés de la réfection de l'aluminerie de Baie-Comeau. Non, le marché de l'aluminium ne recule pas, il fait des gains grâce aux investissements de RTA et d'Alcoa en Arabie saoudite, un pays qui veut passer de 9 % actuellement à 18 % de la production mondiale en 2020.

Comment font-ils pour maintenir des ouvriers dans les alumineries dans un pays, l'Arabie saoudite, où la température atteint 50 °C le jour? Bientôt, les Nations unies et l'OMS devront se pencher sur la production de produits à base d'énergie propre versus l'énergie polluante. Parce qu'il y a aussi la Chine qui utilise le charbon pour produire l'électricité qui sert à produire l'aluminium. Ce serait dommage de voir des industries non polluantes fermer pour cause de fric.

André Mainguy

Longueuil, le 7 août 2013

faire du fil francophone une sorte de vassal du fil anglophone?), on dénombre presque deux fois moins d'abonnés au compte @Osheaga_FR qu'à @Osheaga (271 contre 431). Heureusement, le festival semble alimenter équitablement ses deux comptes en nombre de «gazouillis».

Malgré ses efforts pour éviter d'occulter outre mesure la présence du français sur son site et sur les réseaux sociaux, Osheaga participe à sa dévaluation en lui accordant une visibilité moindre qu'à l'anglais. On peut s'inquiéter de ce fait en lisant l'article du 3 août de Marie-Claude Lortie dans *La Presse*, qui décrit entre autres l'enthousiasme de Denis Coderre, candidat à la mairie de Montréal, qui était visiblement émerveillé par la jeunesse d'Osheaga, «*une belle relève*», a-t-il dit.

Justement, souhaite-t-on que cette relève évolue dans un paradigme linguistique où le français jouerait les seconds violons au profit de l'anglais? Osheaga est responsable de la présence et de la préséance du français sur la Toile.

IDÉES

Une virée réussie dans le système de santé

MICHELLE RODRIGUE MAROIS
Nominique

D'jà, j'ai la chance, depuis près de vingt ans, d'avoir un médecin de famille compétent, humain, disponible, joignable en tout temps via courriel, un vrai docteur Welby, pour ceux qui ont plus de 40 ans. Hommage amical au docteur Jacques Lambert.

À 70 ans, je suis en bonne santé, à part mes petits bobos. Voici qu'en mars dernier, je suis soudainement affligée d'une vision double. Je me rends à l'urgence du Centre hospitalier des Hautes-Laurentides à Rivière-Rouge. Je passe vite au triage et vois l'urgentologue qui diagnostique une probable diplopie (paralysie temporaire partielle du nerf optique). Je suis aussitôt dirigée vers le même centre hospitalier à Mont-Laurier pour un *scan* au cerveau. Le technicien en radiologie m'attend à l'entrée et me mène vite à son imposant appareil. La radiologiste de garde chez elle reçoit immédiatement l'image par Internet, l'analyse et transmet son rapport par la même voie à l'urgentologue, qui confirme son diagnostic et me dirige vers l'Institut de l'œil des Laurentides.

Quelques semaines plus tard, je reçois un coup de téléphone, à la maison, du médecin qui m'avait vue à l'urgence! Il veut savoir comment je vais et si j'ai eu de bons services! Salutations en passant au docteur Gervais, à l'infirmier du triage et au technicien en radiologie.

Je suis suivie de façon très professionnelle et régulière par les optométristes et ophtalmologistes de l'Institut de l'œil des Laurentides à Boisbriand, sans compter le médecin généraliste qui coordonne le dossier. On me dirige sans tarder vers l'hôpital de Saint-Jérôme pour un test de résonance magnétique et en neurologie. Tout cela à l'intérieur de six se-



Les moyennes compilées par Québec concernant le temps d'attente aux urgences des hôpitaux font réagir.

maines! Et pendant ce temps, ma vision revenait tranquillement à la normale; je néglige donc de faire suivre la demande de consultation du neurologue vers la neuro-ophtalmologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Merci donc à tous ces professionnels de la santé qui se sont occupés de moi avec diligence et compétence.

Nouveaux symptômes

Voici que de nouveaux symptômes apparaissent à la fin juin. Un nouveau diagnostic est posé à l'Institut de l'œil: myasthénie, et on me réfère à nouveau en neurologie, puisque ce problème ne relève pas à proprement parler de l'ophtalmologie. Là, je dois attendre, la neurologue étant en vacances.

Ma situation se détériorant à la

vitesse grand V — je ne vois presque plus, j'ai des étourdissements et des maux de tête —, je me rends à l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, apparemment mal cotée même si ce n'est pas ce que j'y ai vécu, loin de là! Je n'ai pas le temps de m'asseoir que je passe au prétriage, cinq minutes plus tard au triage, et dix de plus, je vois l'urgentologue.

Après un examen minutieux, je suis référée le lendemain matin, 8h, en ophtalmologie et neurologie. Le diagnostic est confirmé; je suis examinée sous toutes les coutures par une bonne dizaine de professionnels de la santé; je suis soumise à de nombreux tests et, après 12 heures d'exams, on me retourne chez moi, prescription en main. Le médicament a un effet presque immé-

diat. Lentement mais sûrement, ma vision revient à la normale.

Je suis entre bonnes mains! Je serai désormais suivie régulièrement en neurologie et ophtalmologie et je suis même en attente d'une consultation en neuro-ophtalmologie, l'équipe médicale ne voulant rien négliger.

Grand merci à tout le personnel technique, infirmier et médical qui a pris soin de moi avant tant d'attention, de compétence et de sens humain, en particulier à la docteure Nicole Khairallah, à la docteure Isabelle Hardy et à l'urgentologue dont j'ai oublié le nom, mais qui a pris la peine de venir s'enquérir de moi le lendemain de mon passage à l'urgence. (...)

Qui a dit que notre système de santé québécois n'était pas bon? Pas moi en tout cas!

Marcher et mâcher de la gomme en même temps...



Tout le monde sait que la phrase est de Jacques Parizeau. Quand on l'entend la première fois, elle fait sourire. Mais si on prend le temps d'y réfléchir, on se rend compte qu'elle représente un véritable défi pour une société qui vit des bouleversements énormes et qui se serre les coudes pour affronter la tempête, sans jamais perdre de vue que son avenir en dépend. Faits forts les Québécois? Capables d'en prendre? Tu parles!

Et puis, parfois, «*ils pètent une coche*»... Non, elle n'est pas de Parizeau celle-là. Le Québec, un peuple en constante mutation qu'on n'arrête jamais de tasser dans le coin, sur les pieds duquel on marche en lui disant que c'est pour son bien, un peuple qu'on voudrait pouvoir effacer de la planète et qu'on tourne comme une crêpe sans lui demander son avis, ça finit par avoir la coche fragile.

Prenez la dernière année. Ma chronique est trop courte pour que je puisse faire le tour. Août 2012: les étudiants sont dans la rue à Montréal, à Québec, à Sherbrooke, à Gatineau et pratiquement partout ailleurs au Québec. Ils tapent sur des casseroles et finissent par réveiller les parents et même les grands-parents, qui joignent le mouvement. Les très nombreux policiers préfèrent taper sur les étudiants... Allez, ouste! dans l'autobus. Avec des amendes salées qui vont réduire la consommation de hot-dogs et de hamburgers pour les étudiants durant toute l'année qui vient.

Parallèlement, nous subissons la loi 78, cadeau empoisonné de M. Jean Charest pour son peuple bien-aimé dont il n'a jamais cessé de creuser la tombe durant son passage de neuf ans au pouvoir. Cet homme, il nous a fallu du temps pour le comprendre, ne fait pas dans la dentelle.

L'élection finira par avoir lieu et le 4 septembre, les citoyens ont vraiment l'embaras du choix. Il y a tellement de monde sur la ligne de départ que personne n'ose dire qui va l'emporter. Jusqu'au moment où le premier ministre du Québec devient une *première ministre*. Dans les minutes qui suivent, M^{me} Pauline Marois aura failli être la première ministre qui aura occupé le poste le moins longtemps de notre histoire. Un homme y laissera sa vie, un autre sera blessé et M^{me} Marois fera la preuve qu'elle est capable de sang-froid et de calme même dans les moments difficiles, dont elle ne sait pas encore qu'ils ne manqueront pas dans son année qui commence.

Les étudiants ont repris les études. Le ton a baissé partout. La commission Charbonneau a vu le jour, et nous, nous avons vu, sous nos yeux vu, ce que nous soupçonnions depuis longtemps: la corruption élevée à la hauteur d'un grand art, pratiquée avec le sourire, et des enveloppes de toutes sortes. Des réputations sont brûlées en quelques mots. Ils ont le ton arrogant, jurent de dire la vérité, toute la vérité, sur tout et sur rien. Ils mentent à moitié ou totalement. Certains tentent de s'excuser à la fin avec un «j'aurais pas dû» qui tombe dans le vide. Ils repartent pas trop mécontents de leur performance. Et puis, bien sûr, il y a ceux qui ne se souviennent de rien. C'est un film d'hommes... presque pas de femmes. Elles sont sans doute chez elles, mais peut-être ne savaient-elles rien.

Les vacances, enfin, allaient permettre à tout le monde de réfléchir. De prendre le temps de s'intéresser vraiment aux élections municipales que d'autres ambitieux travaillaient déjà à mettre dans leur poche en ce moment. A moins que nous ne voulions ravoir la même qualité que ce que nous avons vu défilé à la commission Charbonneau, il faudrait se décider à devenir des citoyens informés. Sans ça, on va ravoir les sosies de ceux qui sont partis. Est-ce que vous voulez? On a eu une année de fous. Et ce n'est pas le moment de détourner les yeux pour ne plus voir ce qu'on a tous vu.

Il faut pousser constamment sur le dossier de Lac-Mégantic. C'est trop long. Il faut qu'il reste en urgence dans nos préoccupations. Les réponses devraient rentrer maintenant. Pas dans six mois. Les citoyens de cette petite ville, qui se tiennent debout sans fléchir, vont s'épuiser. Nous devons les soutenir et nous battre pour eux. C'est là où la phrase de Parizeau nous interpelle. L'année qui s'annonce sera chargée et demandera que chacun de nous soit capable du maximum. Marcher et mâcher de la gomme en même temps, c'est à la portée de tout le monde. Il faudra beaucoup plus.

Faire le ménage dans les villes et villages, sauver Lac-Mégantic en faisant payer les vrais responsables, garder M^{me} Marois à son poste parce qu'elle a le cœur à la bonne place et du sang-froid quand il le faut. Ça nous repose des éternels du Pouvoir qui ont déjà la langue pendante.

Le transport de déchets radioactifs liquides n'est pas nécessaire

GORDON EDWARDS, PH. D.
Président du Regroupement pour la surveillance du nucléaire

Le gouvernement canadien prévoit transporter 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River (LCR) en Ontario jusqu'au site de Savannah River (SRS) en Caroline du Sud, soit sur environ 2000 kilomètres. Une centaine de municipalités du Québec ainsi qu'une centaine d'ONG au Canada et aux États-Unis ont exprimé leur forte opposition au transport proposé de déchets liquides hautement radioactifs sur la voie publique. Ce genre d'envoi n'a jamais été fait auparavant en Amérique du Nord.

La radiotoxicité extrême des déchets nucléaires hautement radioactifs est bien connue; sous forme liquide, ce genre de déchet serait impossible à récupérer une fois déversé. Quelques litres suffiraient à détruire l'approvisionnement en eau d'une ville tout entière. Mais le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, affirme que ces déchets liquides doivent être transportés par camion de Chalk River jusqu'à Caroline du Sud pour les protéger des terroristes. M. Oliver dit que le premier ministre Harper a pris un engagement envers le président Obama dans ce sens.

Les terroristes désirent obtenir de l'UHE (uranium hautement enrichi), également connu sous le

nom d'uranium de qualité militaire. L'UHE est un puissant explosif nucléaire et on en trouve 175 kilogrammes dissous dans une solution acide actuellement stockée à Chalk River. C'est ce même liquide que le Canada veut transporter par camion vers la Caroline du Sud dans des douzaines de convois le long d'itinéraires secrets sous protection de gardes armés.

Le 6 août 1945, une bombe atomique fabriquée à partir d'uranium hautement enrichi a été lancée au-dessus de la ville de Hiroshima, tuant 150 000 personnes. Toute organisation terroriste bien équipée pourrait fabriquer une telle bombe, à condition d'avoir accès à plusieurs kilo-

grammes d'uranium hautement enrichi. Les conséquences potentielles d'un tel acte sont incalculables.

Mais ce même liquide corrosif de Chalk River porteur de UHE contient également des douzaines d'autres matières radioactives qui sont collectivement des millions de fois plus radioactives que l'uranium hautement enrichi lui-même. En conséquence, les niveaux de rayonnement des déchets liquides sont si élevés que le contact rapproché pour une période de temps prolongée serait fatal. [...]

Pas nécessaire

En réalité, il n'est pas nécessaire d'envoyer les déchets liquides de Chalk River jusqu'à Savannah River. Les déchets liquides peuvent être solidifiés sur place grâce au processus de «cimentation» qui a



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Les installations de Chalk River, d'où Ottawa souhaite transporter des déchets radioactifs liquides jusqu'en Caroline du Sud.

été utilisé ces 10 dernières années à Chalk River pour solidifier des déchets liquides semblables.

De plus, avant que les déchets ne soient solidifiés, les 175 kilos d'uranium hautement enrichi dans la solution liquide pourraient être «dénaturés» (rendus inutilisables à des fins militaires) en les mélangeant avec une solution liquide d'uranium appauvri, ce qui réduirait progressivement le degré d'enrichissement à moins de 20%. Vingt pour cent est le seuil magique qui sépare l'uranium de qualité militaire de l'uranium non utilisable à cette fin.

Ni le président Obama ni le gouvernement américain ne veulent qu'on retourne aux États-Unis des déchets hautement radioactifs liquides; ils veulent seulement mettre fin à l'utilisation civile de l'uranium hautement enrichi. (Soit dit en pas-

sant, aucun autre pays n'est invité à envoyer des déchets liquides hautement radioactifs aux États-Unis, quel qu'en soit le contenu en UHE.) Le président et son gouvernement veulent simplement s'assurer que l'UHE n'est pas accessible aux terroristes qui voudraient en voler. Cet objectif peut être accompli sans passer par l'expédition de déchets liquides sur les routes publiques.

Il est essentiel de tenir des audiences publiques au Canada (et aussi, espérons-le, aux États-Unis) afin de clarifier les options, de caractériser les dangers, d'atténuer les impacts potentiels sur l'environnement et d'identifier des stratégies alternatives dans le but d'atteindre l'objectif primordial de non-prolifération de matériaux nucléaires utilisables à des fins militaires.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouiste), **information générale**: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports). **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter). **information culturelle**: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre). **information économique**: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre). **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre). **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Languet et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettiño-Parazelli et Geneviève Tremblay (assistants). **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant. **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Elyes Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Gâté, Evelyne De Varennes, Anel Elham, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zematits. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

LOISELLE

SUITE DE LA PAGE 1

en faire éclater les coutures, qui avait inspiré Michel Tremblay à l'heure d'imaginer l'héroïne d'un de ses chefs-d'œuvre: *A toi pour toujours, ta Marie-Lou*, lancé en 1971. Son époux lui donnait la réplique dans cette tragédie conjugale de déchirements, de reniements. De ce rôle d'épouse incomprise et révoltée, elle aura été la première interprète et la plus marquante. Mais déjà en 1968, Hélène Loisellev participait à la première fournée désormais mythique des *Belles-sœurs* au Rideau Vert, dans la peau de Lisette de Courval, snobinarde avec l'accent de Paris colant ses timbres avec les autres.

Comment naissent les vocations? Surtout chez une fille de commerçant, timide par surcroît, née en 1928,dans un Montréal plus pieux que joueur? À la faveur d'un manque, par la grâce d'un appel d'air. Car dans son pensionnat, elle s'ennuyait ferme. Du moins, pouvait-elle réciter quelques poèmes. Enfin, une sensation de griserie! Elle la ressentait encore cinquante ans plus tard, en vous l'évoquant, retrouvait l'ardeur des vers, la beauté des chants dans la chorale aussi. — Pensez donc: les autres écoutaient! — Elle se sentait exister soudain.

Ses parents n'y comprenaient rien. Mais à 14

ans, Hélène prétendit en avoir 17 à l'heure de franchir, comme Rubicon, la porte des Variétés lyriques, pour des auditions, la timidité en bandoulière. Il s'agissait de son avenir, après tout!

Les compagnons de Saint-Laurent

Elle aura été, aux côtés de son frère Hubert Loisellev, de la fameuse compagnie du père Émile Legault, Les compagnons de Saint-Laurent, dès 1945. La comédienne avait pris de l'avance auprès d'enseignants privés; Charlotte Boisjoli, François Rozet, Jean Valcourt. Deux ans ensuite d'exil à Paris, avec son Lionel, participant entre autres au fameux cours Simon, ouvrant grand les yeux devant les planches de la capitale française aux comédiens iconiques, s'imbibant de théâtre comme une éponge.

Selon l'âge et les intérêts de chacun, Hélène Loisellev aura été au départ et au choix: une voix dans les radios-romans, une sorcière à la télé dans *Franfreluche*, la Clémence Vigneau de la série *Cap-aux-sorciers*. Elle s'est démultipliée dans *Virginie*, gagna un Gêmeau en 1995 pour son rôle dans le téléroman *Pour un ciel variable*. De Marcel Dubé à Réjean Ducharme et Michel Tremblay, de Shakespeare à Tchekhov, sur les planches ou à travers des télé-théâtres, Hélène Loisellev fut avant tout une fille de théâtre.

Brault, Jutra, Arcand, Bélanger

Mais comment les cinéphiles auraient-ils pu l'oublier dans le grand film de Michel Brault, *Les ordres* en 1974? Hélène Loisellev

livrait l'une des performances les plus émouvantes de ce film choral, en femme arrêtée sous une loi absurde. Elle participait aussi au magnifique *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra, autre film phare, partageant l'écran avec son Lionel Villeneuve. Parfois, c'est dans un petit film, comme l'émouvant moyen métrage *Une chapelle blanche* de Simon La-voie (2005), que son bouleversant visage nous revient en mémoire. Elle y incarnait une dame âgée qui voit se transformer la chapelle observée depuis toujours de sa fenêtre. Même si entre autres, Denys Arcand l'aura mise en scène (*Réjeanne Padovani*) en épouse ironique de maire corrompu préfigurant nos turpitudes contemporaines, même si Louis Bélanger l'a fait jouer la mère croyante de l'héroïne ressuscitée (Sylvie Moreau) dans son excellent *Post Mortem* (1999), même si Catherine Martin à travers *Mariages* (2001) lui aura offert une composition remarquable de femme sage, aux pouvoirs magiques, à la langue incantatoire, la comédienne n'aura pas été aussi présente au cinéma qu'elle l'aurait souhaité. Elle avouait ce regret avec un voile de tristesse, tout en réitérant sa déclaration d'amour du théâtre, la passion de sa vie.

Son sourire reste en nous comme trace de la générosité de l'actrice et de la femme d'exception cachée pudiquement derrière.

Le Devoir

contrer. Et vous lirez le bonheur sur leur visage.»

Une manne

Nous sommes retournés le surlendemain. Elles sont une dizaine autour du D^r Gupta. Toutes plus timides les unes que les autres. Parlant bien peu anglais.

Poonam, 30 ans, est d'Allahabad, dans l'Uttar Pradesh. Habite Delhi depuis quatre ans. C'est la deuxième fois qu'elle le fait. Cette fois-ci pour un couple indien. A appris l'existence de la clinique en feuilletant une revue. L'argent, c'est pour l'éducation des enfants. Son mari l'attend dans la salle d'attente. Il ne tient pas du tout à répondre à nos questions.

Shilpa, 31 ans, porte le bébé d'un couple suédois. Elle le fait pour la première fois. Son mari n'était pas d'accord au départ. L'argent servira à acheter une maison. Et puis non, elle n'aura pas de difficulté à se séparer de l'enfant, «*il est entendu qu'il n'est pas le nôtre*».

C'est l'argument central des tenants de la GPA: à un bout du monde, il y a une femme qui

«*Pour avoir un bébé, elles touchent 400 000 roupies [8000 dollars]... à ne rien faire!*»

D^r Anoop Gupta

veut désespérément avoir un bébé et qui ne peut pas enfanter. À l'autre bout, il y a une femme qui veut désespérément aider sa famille. Si donc ces deux femmes peuvent s'aider mutuellement, où est le problème?

La grande défenseure indienne de cette logique apparemment imparable — et qui convainc beaucoup d'étrangers de traverser la planète — est la D^r Nayna Patel, pionnière en la matière et propriétaire de la Akanksha Infertility Clinic, située à Anand, petite ville de l'État du Gujarat. Une femme controversée. Sa clinique a pratiqué plus de 500 GPA depuis sa création en 2003. Oprah Winfrey en a fait le beau visage de l'industrie auprès des Américains dans une émission diffusée en 2007.

Dans une entrevue intitulée *The Takeway Baby-boom*, accordée début 2009 au *Sidney Morning Herald*, un journal australien, M^{me} Patel défendait la position voulant que «*ces femmes le font volontairement. Elles ne sont ni exploitées ni stupides. La GPA est un choix légitime qu'elles font contre compensation financière*».

Une manne, indiscutablement, dans un pays où des centaines de millions de personnes survivent avec moins de 2 dollars par jour. Une mère porteuse peut toucher jusqu'à 10 000 dollars pour ses services (le prix de la location augmente si, par exemple, elle a la peau pâle et une bonne éducation...). C'est une somme trois fois plus élevée que ce qu'elle était il y a dix ans.

L'Inde, dit le D^r Gupta, «*c'est le paradis de la maternité de substitution*».

Objections

Le paradis? Pas si simple, estiment ses accusateurs, qui objectent que la pratique soulève des enjeux sociaux et culturels sur lesquels l'industrie — un commerce annuel de 2 milliards — et les couples étrangers ferment commodément les yeux. La société indienne est patriarcale jusqu'au bout des doigts: quelles couleurs essaie-t-on alors de faire avaler, disent les organisations de défense des droits des femmes, en prétendant que les Indiennes deviennent mères porteuses en toute liberté? Certains vont jusqu'à dire que les mères porteuses subissent une exploitation proche de celle que vivent les victimes de trafic d'organes. La vérité, font en tout cas valoir les critiques, c'est qu'elles le deviennent par défaut dans la mesure où elles appartiennent à une culture —

et à un mari — qui s'opposent viscéralement à l'entrée des femmes sur le marché du travail.

«*C'est de l'exploitation et je condamne totalement la GPA. La plupart sont forcées de le faire par leur mari ou d'autres membres de leur famille, surtout en milieu rural, où la pauvreté est très grande*», a affirmé dans une entrevue Vandana Sharma, présidente de la Women's Protection League, basée à Delhi.

Ensuite, leur situation pousse les mères porteuses à vivre dans une certaine clandestinité. «*Il ne faudrait pas que ma belle-mère l'apprenne*», dit Shelpa. Quand la grossesse devient trop apparente, la femme quitte son domicile pour éviter les commérages (les gens associent facilement la GPA à de la prostitution, avoue le D^r Gupta), feint un voyage, va se cacher chez un parent éloigné et plus compréhensif, rejoint l'anonymat de la grande ville.

Marchandisation

En juin 2012, une jeune femme enceinte est morte dans un hôpital d'Ahmedabad, capitale du Gujarat. Elle portait le bébé d'un couple américain. L'enfant a survécu. De la femme, on n'a jamais entendu parler. Elle a rejoint les 100 000 femmes qui meurent chaque année en Inde pour des raisons liées à la maternité.

L'incident, écrit Kishwar Desai, illustre le fait qu'on ne peut guère compter sur le tout au profit du commerce de la fertilité pour se comporter de façon éthique. Pour autant, l'auteure d'*Origins of Love* (un roman par ailleurs plutôt raté, apparemment) dit avoir constaté pendant ses recherches que les femmes étaient «*plus que prêtes*» à assumer les risques de l'entreprise.

«*D'où l'urgence de leur garantir une protection légale*», affirme l'écrivaine.

Cette protection, on l'attend depuis plusieurs années sous la forme d'une loi censée encadrer l'ensemble des pratiques de procréation médicalement assistée (Assisted Reproductive Technology Bill, 2010), elle-même le résultat d'un avant-projet de loi qui remonte à 2008. Mais ce ART Bill n'a toujours pas été adopté.

Dans sa forme actuelle, il est de toute façon extrêmement critiqué. SAMA, une organisation de promotion de la santé des femmes, a déploré dans une déclaration signée par des universitaires, des médecins et des avocats le fait que le projet de loi favorisait les intérêts du secteur privé et faisait la promotion du tourisme médical au détriment «*de la protection des droits et de la santé des femmes et des enfants*».

Jointe à Mumbai, Kamayani Bali Mahabal, une avocate et activiste ferrée sur le sujet, dénonce elle aussi le contenu du ART Bill. «*Dans sa forme actuelle*, dit-elle, *il est hautement déséquilibré, exploiteur et défavorable à la mère porteuse*.» Le projet de loi fait passer de trois à cinq le nombre de bébés (incluant ses propres enfants) qu'une mère porteuse serait autorisée à avoir, mais ne précise pas le nombre de cycles de traitements de procréation assistée que la clinique serait autorisée à lui faire subir. En outre, le projet de loi attend des parents adoptifs qu'ils assurent «*de manière appropriée*» la mère porteuse, mais reste vague à propos de l'étendue de la couverture, notamment en ce qui concerne les soins postnataux. Il ne contient pas non plus de dispositions prévoyant compensation pour le cas où la femme fait une fausse couche ou fait face à des complications pendant la grossesse. Ni n'améliore la procédure de vérification des antécédents des parents prospectifs (les médias ont eu vent récemment d'une histoire d'horreur mettant en cause un Israélien, parent depuis trois ans d'une fille née d'une mère porteuse indienne, dont on vient d'apprendre qu'il avait auparavant passé un an et demi en prison pour pédophilie).

M^{me} Mahabal n'en estime pas moins irréaliste de plaider pour une interdiction de la GPA dans un contexte où, pour bien des femmes et des familles, il s'agit d'une planche de salut économique. «*C'est une question très complexe, impossible à trancher de façon claire et nette*.» Ce qui est clair, dit-elle, c'est que le gouvernement ne s'y prend pas de la bonne manière.

Le Devoir

MMA

SUITE DE LA PAGE 1

obtenu copie, brossent le portrait d'une compagnie aux ressources limitées qui ne voit aucune autre façon de procéder que de se placer sous la protection des tribunaux.

Vingt-quatre heures après le dépôt des requêtes d'un côté comme de l'autre de la frontière, un juge de la Cour supérieure du Québec, Martin Castonguay, a accepté hier matin la demande visant à placer les activités canadiennes de MMA à l'abri des créanciers. Se disant «*pas du tout impressionné*» par la conduite de MMA depuis l'accident et usant de l'adjectif «*lamentable*», il a dit qu'il fallait toutefois éviter «*l'anarchie judiciaire*» et qu'il était «*dans l'intérêt de tout le monde de maximiser le patrimoine de la société*».

À ce processus qui permettrait de canaliser les demandes et les réclamations pour les créanciers garantis et ordinaires, le juge Castonguay, reconnu pour son franc-parler, a ajouté les sinistres, qu'il a qualifiés de «*créanciers extraordinaires*». Le dossier sera d'ailleurs confié à un juge situé en Estrie, pour que la population ait un accès plus simple aux procédures.

«Maladie terminale»

«*Prenez l'insolvabilité comme une maladie terminale: est-ce qu'on envoie le malade aux soins palliatifs ou on le laisse mourir dans une ruelle n'importe comment? L'avantage, c'est que le processus va être encadré par la cour*», a dit lors d'un point de presse M^e Louis Coallier, qui représente la Ville de Lac-Mégantic. «*Et le juge a rendu un jugement très humain*.»

«*Ça va accélérer le processus*», a dit M^e Denis St-Onge, du cabinet Gowlings, qui représente MMA. «*Il n'y aura qu'un seul forum pour évaluer les réclamations*.»

La Cour a nommé le cabinet Richter comme syndic, le responsable du dossier étant Gilles Robillard, qui a déjà eu comme mandat des cas lourds tels Norbourg et Earl Jones. M. Robillard a confié que Richter va dépêcher lundi matin une équipe dans le Maine pour décortiquer les livres.

Selon la requête déposée à Montréal, les actifs de MMA (Canada) se chiffrent à 17,97 millions. Le bilan montre que la compagnie ne détient que 274 000\$ en argent comptant et des comptes clients de 273 000\$. Les équipements, le chemin de fer et les bâtiments sont évalués à 17,4 millions.

La requête rappelle aussi que MMA a une police d'assurance de 25 millions — laquelle demeurera sous scellés à la demande des avocats — et que les créances non garanties que traîne la compagnie s'élèvent à 48 millions, dont 4,8 millions en comptes payables et autres dettes et 43,4 millions à sa société mère.

L'opération de décontamination et de nettoyage découlant de la catastrophe ferroviaire et ayant fait 47 morts est évaluée à 200 millions, selon la requête. Les documents déposés à la Cour des faillites du Maine, quant à eux, révèlent toute l'étendue de ce que la compagnie dit avoir subi comme chute de revenus.

Avant le déraillement du convoi, MMA avait grandement bénéficié de la croissance du transport du pétrole par train, puisque les compagnies de l'Ouest produisent plus de pétrole que ce que les pipelines peuvent avaler. La compagnie transportait 500 000 barils de pétrole par mois au Québec et dans le Maine, en route vers la raffinerie Irving au Nouveau-Brunswick.

«*Ça jouait un rôle important dans nos revenus, qui s'élevaient à 3 millions par mois. Depuis le déraillement [...], ils ont chuté à 1 million par mois*», affirme le directeur des finances de MMA (États-Unis), Donald Gardner fils, dans sa déclaration sous serment.

L'entité canadienne en deuxième

Il affirme aussi que c'est la compagnie américaine, dont les actifs se situent entre 50 et 100 millions, qui engrange l'essentiel des revenus pour ensuite verser à la société canadienne l'essentiel pour payer ses factures. «*Étant donné le flux de trésorerie grandement diminué et l'augmentation des obligations, l'abri des créanciers est la seule façon de préserver la valeur de l'ensemble de la compagnie*, dit M. Gardner. *Il est possible, peut-être probable, que* [le plan visant à s'occuper des réclamations] *comprendra une vente du chemin de fer comme entreprise en activité*», dit-il par ailleurs.

La requête déposée dans le Maine dresse une liste de créanciers non garantis, dont le Canadien Pacifique (541 000\$), le New Brunswick Southern Railway (1,98 million), Ed Burkhardt (environ 1 million) et la Ville de Sherbrooke (86 000\$). Le gouvernement américain est un créancier garanti, MMA lui devant 27,5 millions sur un prêt consenti en 2005.

Dans l'explication des remèdes que cherche la compagnie, notamment liés au besoin de maintenir les paies aux 54 employés, M. Gardner affirme que bon nombre d'entre eux vivent de semaine en semaine. «*Ils s'appuient sur leur paie pour payer leurs dépenses de tous les jours. Si [la compagnie] ne peut pas verser ces salaires de façon ordonnée, il en résultera des difficultés financières et un moral bas pour les employés qui restent, qui travaillent déjà dans un environnement extrêmement stressant*».

Par ailleurs, le juge a dit que les administrateurs de MMA seront protégés contre les procédures découlant de l'accident, mais pas contre les procédures liées aux lois du travail. Il faisait ainsi référence au fait que certains employés mis à pied n'auraient pas encore reçu leurs indemnités de congé.

Entre-temps, la paie d'hier a été versée, a indiqué le syndicat des Métallots.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 📍 Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com f 🐦 sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d’offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Au téléphone 514 985-3346 Par télécopieur 514 985-3390
---	--	---	---